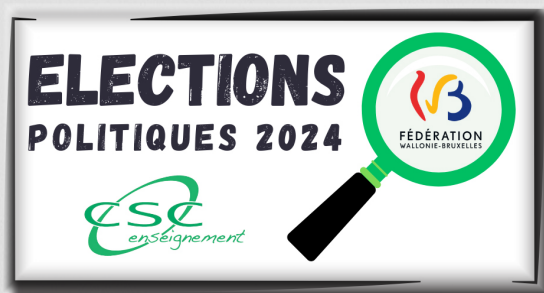




---

# DOSSIER CSC-ENSEIGNEMENT

ANALYSE DES PROGRAMMES DES PARTIS  
À LA LUMIÈRE DE NOTRE MÉMORANDUM



# SOMMAIRE

<b>PRÉFACE</b>	<b>3</b>
<b>1. DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES, SOUTENABLES ET MOTIVANTES</b>	<b>5</b>
1.1. La pénurie est croissante. Que fait-on ?	5
1.2. Allègement de la charge - temps de travail	6
1.3. Revalorisation barémique	7
1.4. Plan d'accompagnement des membres du personnel en début de carrière	8
1.5. Une augmentation des possibilités d'adaptation et de réorientation de la carrière en début de carrière	9
1.6. De meilleures conditions de travail sur le plan matériel	10
1.7. Matériel pédagogique et informatique	10
1.8. Évaluation de la mise en place du premier volet du décret Soutien et accompagnement	11
<b>2. ÉCOLE AUX MULTIPLES EN JEUX</b>	<b>12</b>
2.1. Parité - Inclusion de tous les membres du personnel	12
2.2. Cellules de reconversion	13
2.3. Concertation sociale	13
2.4. Négociations sectorielles tous les deux ans	14
2.5. Démocratie scolaire	14
2.6. Harmonisation des rythmes	15
2.7. Inclusion - Mixité : régulation des inscriptions	15
2.8. Taille des classes	16
<b>3. ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE : MAINTIEN DE L'OBLIGATION SCOLAIRE JUSQU'À 18 ANS</b>	<b>17</b>
3.1. Enseignement spécialisé et pôles territoriaux	17
3.2. Professeurs de cours convictionnels dans les réseaux non confessionnels	18
3.3. CPMS et orientation	19
3.4. Tronc commun	21
3.4.a. Mixité sociale - Gratuité	21
3.4.b. École du TC, évaluation, gouvernance, activités polytechniques	22
3.4.c. Personnel auxiliaire d'éducation-PAE et personnel puériculteur	25
3.4.d. Accompagnement personnalisé - Remédiation	26
3.4.e. Grille-horaire et cours de langue	27
3.5. Enseignement secondaire Post TC	28
Qualifiant et alternance	28
<b>4. ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE</b>	<b>30</b>
4.1. L'enseignement supérieur	30
4.2. L'enseignement de Promotion sociale -EPS	34
4.3. L'enseignement secondaire artistique à horaire réduit -ESAHR	35
4.4. Les activités artistiques / Parcours d'éducation culturelle et artistique -PECA	36
<b>5. UN REFINANCEMENT PUBLIC PÉRENNE, À LA HAUTEUR DES MISSIONS SOCIÉTALES DE L'ENSEIGNEMENT</b>	<b>37</b>

## ONT COLLABORÉ À CET OUVRAGE,

**RÉDACTION** : le Bureau journalier de la CSC-Enseignement

**CORRECTRICES** : Nadine DECAMP, Françoise WIBRIN

**LAYOUT & MISE EN PAGE** : Marie LAUSBERG

Photo de couverture © Shutterstock



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

**CSC-ENSEIGNEMENT** Chaussée de Louvain, 436 - 5004 Bouge

Siège administratif : ☎ 02/543.43.43 - 📠 02/543.43.44 - 📧 [csc-enseignement@acv-csc.be](mailto:csc-enseignement@acv-csc.be)

# ANALYSE DES PROGRAMMES DES PARTIS À LA LUMIÈRE DE NOTRE MÉMORANDUM\*

*Les élections sont proches !*

*Le 9 juin prochain, chacun-e de nous pourra librement et sans contrainte, participer aux différents suffrages. Il est de notre responsabilité d'en saisir toute l'importance et la nécessité.*

*Le rôle d'une organisation syndicale, outre celui de rappeler toute l'importance d'un scrutin, n'est pas de donner des consignes de votes. C'est la liberté de chacun de donner mandat au Parti de son choix ainsi qu'aux femmes et hommes qu'il juge les mieux à même d'assumer des responsabilités au niveau de l'Europe, de l'Etat ou des entités fédérées.*

*Notre rôle, en tant qu'organisation syndicale représentant les personnels de l'enseignement, c'est d'analyser de façon objective le contenu des programmes des différents Partis démocratiques. Que contiennent-ils en matière d'enseignement ? Quelle politique pour l'Ecole de demain et ses personnels ?*

*Nous nous sommes prêtés à cet exercice compliqué mais révélateur. Cette brochure vous présente les résultats de cette analyse. Nous avons croisé le contenu des programmes avec notre mémorandum et ses différents chapitres.*

- 1. Un refinancement public pérenne à la hauteur des missions sociétales de l'enseignement.*
- 2. Des conditions de travail attractives, soutenables et motivantes.*
- 3. Une école aux multiples enjeux.*
- 4. L'enseignement obligatoire (maintien de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans).*
- 5. L'enseignement non obligatoire.*

*Nous avons ajouté quelques commentaires, voire quelques points d'attention.*

*Nous espérons que cette analyse pourra vous servir et vous permettre de faire un choix éclairé.*

*Les enjeux sont capitaux, ne l'oublions pas au moment de voter.*

**Roland LAHAYE**  
Secrétaire général

\* Cette brochure est complémentaire au CSC-EDUC n°179 du mois de mai 2024 étant donné que vous y trouverez en surplus le croisement du contenu des programmes des Partis avec celui de notre mémorandum.

# UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ÉCOLE



MÉ MORANDUM  
2024-2029

*CSC*  
enseignement

Notre mémorandum est disponible sur notre site dans l'espace :

"ACTU-DOSSIERS/Elections politiques" :

[www.lacsc.be/csc-e/elections2024](http://www.lacsc.be/csc-e/elections2024)



# 1

## DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES, SOUTENABLES ET MOTIVANTES

### 1.1. LA PÉNURIE EST CROISSANTE. QUE FAIT-ON ?

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Pour nous, la mobilité inter-réseaux en conservant l'ancienneté acquise est une des solutions pour réduire la pénurie car elle permet à chaque temporaire de valoriser ses différents intérimis (DÉFI/MR).

Dans le même cadre, améliorer les conditions de travail en concertation avec les enseignants et renforcer l'offre de formations en Promotion sociale permettra de recruter et de garder de nouveaux membres du personnel (PS/DÉFI/LES ENGAGÉS)

Par contre, de nouvelles modifications dans le décret Titres et fonctions rendraient à néant l'objectif initial qui était d'engager la bonne personne à la bonne place (TOUS, SAUF LE PTB).

Le MR et LES ENGAGÉS proposent une remise en cause de principes statutaires qui sont les socles d'attractivité de la profession. Pour la CSC-Enseignement, toucher aux mécanismes de la nomination, de la réaffectation, d'augmentation de la charge horaire et la suppression des DPPR joueront un rôle certainement contre-productif dans la lutte contre la pénurie.

Outre ce dossier, ces attaques aux statuts des enseignants seront considérées comme des déclarations de guerre.

Plutôt que de tenter de limiter l'utilisation du budget de la Communauté Française, dans une perspective ultra-libérale de réduction des services publics, la CSC-Enseignement prône un réinvestissement dans ceux-ci. Des moyens financiers sont disponibles du côté de la fraude fiscale à grande échelle et des surprofits des multinationales.

Pour connaître toutes nos propositions, consultez notre note "pénurie" dans le *CSC-Educ 152 - octobre 2021* : [www.lacsc.be/csc-educ-2021-2022](http://www.lacsc.be/csc-educ-2021-2022)



**DÉFI** > Faciliter la mobilité inter-réseaux en reconnaissant toute l'ancienneté acquise au sein d'un autre réseau et garantir un statut de l'enseignant unifié pour tous les réseaux.

- > Attirer vers l'école les professionnels de l'entreprise, principalement vers le qualifiant, à même d'amener des compétences développées dans leur vie professionnelle en reconnaissant davantage l'ancienneté acquise dans le secteur privé et en favorisant le travail à temps partiel.
- > Renforcer -tant qualitativement que quantitativement- l'offre de formation en Promotion sociale menant les enseignants de seconde carrière vers ce type d'enseignement.

**ÉCOLO** > Ajuster les modalités du décret «Titres et fonctions» pour renforcer l'attractivité des fonctions en pénurie critique, par la mise en place d'un barème temporaire durant les trois premières années de carrière lors d'une reconversion.



> La pénurie sans précédent de professeurs que nous connaissons traduit un malaise qu'on ne

peut plus ignorer. Le salaire n'est pas seul en cause. Les conditions de travail (nombre d'élèves, charge administrative, succession des réformes) sont également pointées du doigt. Le Pacte pour un enseignement d'excellence a été l'occasion d'une consultation massive et sans précédent des enseignants. Les Engagés veulent poursuivre dans cette voie d'écoute en mettant tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail des enseignants.

- > Évaluer les réformes en cours afin de les ajuster si nécessaire.



> Moderniser, simplifier et harmoniser les statuts des personnels de l'enseignement.

- > Ouvrir le débat sur divers mécanismes qui concourent à aggraver la pénurie d'enseignants et qui grèvent le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tels que le manque de mobilité inter-réseaux des enseignants, les nominations, la mise en disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR), les congés pour missions, la mise en disponibilité par défaut d'emploi, l'absentéisme ou encore la charge horaire.

- > Faciliter la mobilité inter-réseaux en permettant à un

- enseignant de conserver l'ancienneté acquise.
- › Reconnaître dans tous les niveaux et types d'enseignement une ancienneté barémique acquise dans le secteur privé.
- › Assouplir le décret Titres et fonctions.
- › Assurer plus de perméabilité entre l'enseignement et le secteur privé.
- › Développer, au sein de l'enseignement supérieur, des formations-passerelles pour faciliter le passage de ces candidats du secteur privé, public ou associatif vers l'enseignement, ainsi qu'une valorisation adéquate de leur expérience professionnelle.



› Réaliser, avec tous les acteurs concernés (syndicats, Pouvoirs publics, Pouvoirs organisateurs et acteurs de l'enseignement supérieur, etc.), un plan global de lutte contre la pénurie d'enseignantes et d'enseignants. Le plan doit poursuivre l'ambition de rendre au métier d'enseignant le statut et l'attractivité qu'il mérite.

- › Proposer des modalités de travail adaptées aux enseignants de seconde carrière. Le PS propose, pour ces nouveaux enseignants, de réduire leur horaire sans diminution de salaire afin qu'ils puissent accéder aux obligations de titres dans de bonnes conditions.
- › Simplifier les statuts et accroître la mobilité des enseignantes et enseignants qui le souhaitent.
- › Evaluer le système de chargés de missions.
- › Revoir la réglementation en matière de «Titres et fonctions» afin de permettre plus facilement, et avec une reconnaissance suffisante de leur expérience au niveau de leur ancienneté pécuniaire, à des professionnels issus des secteurs économiques d'enseigner dans le qualifiant.



› Faciliter la possibilité de devenir enseignant, notamment en valorisant la totalité des années prestées dans une autre profession et en garantissant un accompagnement de qualité pour aider ces enseignants pour une carrière durable.

## 1.2. ALLÈGEMENT DE LA CHARGE - TEMPS DE TRAVAIL

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

L'expérience passée de la crise sanitaire nous a montré toutes les limites d'un recours systématique au numérique pour les séquences d'apprentissages. Développer de nouvelles pratiques numériques (DÉFI) a révélé toutes ses limites pédagogiques sur la vie scolaire des jeunes (isolement, fracture numérique, phobie scolaire, ...).

Se préoccuper de la prise en charge du temps de midi par du personnel qualifié est selon nous une bonne chose. Cependant, elle ne peut certainement pas, comme le souhaite le MR, incomber aux équipes éducatives déjà surchargées de tâches diverses. C'est ici que le manque crucial d'éducateurs et de personnel paramédical se fait ressentir (principalement dans le fondamental) pour intervenir dans les domaines de la médiation, de la prévention du harcèlement et du soutien aux enfants à besoins spécifiques. Du personnel supplémentaire permettrait de réduire les tâches multiples des enseignants et des directions.

Enfin, une puéricultrice pour chaque implantation maternelle est une nécessité, comme le propose le MR.



› Explorer de nouveaux modes d'apprentissage adaptés à une société qui devient de plus en plus mobile et numérique.

› Dégager au maximum les directions de leurs tâches administratives quotidiennes, afin de recentrer leur métier sur l'essentiel : l'encadrement et le soutien pédagogique des enseignants.



› Créer du temps pour la remédiation et le soutien, ainsi que des moments de collaboration, de construction et de soutien pédagogiques pour les enseignant-e.s.

› Engager des éducateur-trice-s dans le fondamental comme dans le secondaire. En outre, chaque école aurait des logopèdes et des psychologues pour aider les enfants qui en ont besoin.

› Renforcer le cadre administratif dans l'enseignement fondamental.



› Créer une fonction d'assistant d'enseignement ou d'encadrant polyvalent qui viendrait en soutien de l'enseignant absent (surveillance d'exercices, de contrôles, présence durant les heures d'accompagnement personnalisé, organisation de tables de discussion dans les cours de langues modernes,...).

› Un éducateur-trice par tranche de 200 élèves et une personne chargée du secrétariat dès 400 élèves au sein d'un même Pouvoir organisateur afin que les directions puissent assurer un accompagnement pédagogique et de soutien auprès de leurs enseignants.



› Doter chaque implantation maternelle d'un équivalent temps plein de puéricultrice afin de permettre aux instituteurs de se concentrer sur le groupe et les apprentissages.

› Renforcer la fonction de direction en lui permettant de constituer une équipe pluridisciplinaire autour d'elle, suivant les nécessités identifiées au sein de l'établissement.



ment et au départ du capital-périodes d'une aide administrative, d'une aide éducative ou spécialisée, d'une aide numérique, de membres du personnel de l'Accueil temps libre (ATL) formés, ou de tout autre profil en fonction des réalités de l'école. Véritables leaders pédagogiques et manager de leur établissement, les directions doivent pouvoir recevoir un salaire attractif, ce qui n'est actuellement pas le cas.

- › Le MR souhaite que le temps de midi fasse partie intégrante du temps scolaire et que la prise en charge des enfants soit prioritairement assurée par les équipes éducatives dans le respect du cadre légal. Pour le MR, confier la surveillance des temps de midi à d'autres acteurs que ceux faisant partie de l'équipe éducative peut avoir pour conséquence un désengagement des équipes scolaires dans la surveillance du midi et entraîne une augmentation des risques pour les élèves en raison de l'absence de continuité (harcèlement, conflit, etc.). Par contre, la présence d'éducateurs, ou d'agents de l'accueil extra-sco-

laire au sein des écoles renforce la qualité d'encadrement, notamment durant cette plage de la journée. Il faut favoriser le développement des études dirigées dans les écoles.

- › Développer la fonction d'éducateur dès le primaire en tant que médiateur de première ligne, notamment dans la prévention du harcèlement, le renforcement des liens de communication et le dialogue entre élèves, parents et directions d'écoles.



- › Poursuivre le renforcement de l'aide administrative et éducative aux directions de l'enseignement fondamental et octroyer à chaque direction d'un établissement de l'enseignement fondamental un cadre d'emploi organique en fonction de la taille de l'école.
- › Alléger le travail administratif de la direction tout en analysant, en amont de tout projet de réforme dans l'enseignement, son impact en termes de charges administratives.

### 1.3. REVALORISATION BARÉMIQUE

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Les enseignants n'ont connu aucune revalorisation salariale depuis 2010 ; une avancée sur cet aspect impacterait positivement la pénurie en revalorisant le métier.

Certains Partis (MR/LES ENGAGÉS) semblent être sourds aux revendications des enseignants. Depuis des années (et particulièrement depuis deux ans), des milliers d'enseignants sont descendus dans les rues pour demander (entre autres) un allègement de la charge et une revalorisation de la profession. Face à ces revendications proposer un "chantage" à la revalorisation salariale relève du mépris. Nous lisons dans les programmes autant de propositions qui nous sont inaudibles tant elles vont à l'encontre des constats que nous faisons dans les écoles en termes de charge de travail et tant elles sont méprisantes envers les enseignants et le travail qu'ils fournissent. Nous nous trouvons devant le catalogue des horreurs :

"Vous pourriez être mieux payés à condition :

- d'abandonner votre nomination (et donc de changer de statut - LES ENGAGÉS) ;
- de prester plus de missions complémentaires (MR) ;
- de prester plus de périodes supplémentaires ;
- d'augmenter le cadre de base des prestations (LES ENGAGÉS)!"

Dans le même ordre d'idées, on envisage, aussi chez LES ENGAGÉS, de créer des barèmes différents en fonction des matières enseignées !!!

D'autre part, nous ne pouvons tolérer d'entendre - comme le dit le MR - "qu'il sera impossible de payer les nouveaux barèmes induits par un allongement de la formation initiale".



- › Augmenter la rémunération des directions.

› Le recours privilégié à des enseignants «locuteurs natifs» de la langue enseignée constitue un atout. Dès lors, il convient d'adapter le barème de nos enseignants afin d'être plus attractifs que la Flandre.



- › Définir un barème tenant compte de la réforme de la formation initiale des enseignant-e-s.



- › La revalorisation salariale devra être associée avec une augmentation des périodes

consacrées à l'encadrement des élèves.

- › En ce qui concerne l'enseignement, dans l'attente de cette modernisation et au vu du souhait de revalorisation salariale, Les Engagés souhaitent laisser le choix aux enseignants entre le statut de nomination actuel et un statut alternatif comprenant les éléments suivants :

- › un engagement sur base d'un contrat à durée indéterminée pour les enseignants qui ne sont pas déjà nommés ;
- › une revalorisation salariale de minimum 10 %. Une augmentation du temps en classe de deux périodes consacrées à l'encadrement ou au soutien des élèves, sauf en début et en fin de carrière.

Cette revalorisation s'accompagnera également d'une revalorisation des barèmes des directions d'écoles maternelle, primaire et secondaire (ordinaire et spécialisé) pour atteindre un écart de 20 à 25 % (à ancienneté et diplôme égaux) par rapport aux barèmes des enseignants de leur école et de maintenir ainsi l'attractivité de la fonction de directeur-trice d'école.

- › Autoriser l'ensemble des enseignants à prester des heures supplémentaires et défiscaliser celles-ci.
- › Adapter le nombre de périodes en classe en fonction de la charge de travail (temps de préparation, corrections,...) demandée selon les disciplines (un professeur d'éducation physique et à la santé pourrait par exemple prester plus de périodes devant la classe qu'un professeur de français).
- › Prévoir un barème spécifique pour les enseignants chargés de l'apprentissage en immersion.

**MR** › Aujourd'hui, le salaire des enseignants est lié à leur diplôme. Avec la formation initiale allongée à quatre ans, il sera impossible de payer tous les enseignants sur cette base. La barémisation devra donc être revue de sorte à valoriser tout le corps professoral et mieux rémunérer

celles et ceux qui prestent davantage en exerçant notamment des missions complémentaires (ex : école de devoirs, accompagnement pointu des élèves en grande difficulté scolaire).

**PS** › Déterminer les barèmes applicables aux membres du personnel de l'enseignement en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle formation initiale des enseignants. En étroite concertation avec les organisations syndicales, le PS propose que les barèmes applicables aux membres du personnel de l'enseignement fassent l'objet d'une réflexion visant à une simplification. Aujourd'hui, de nombreux barèmes coexistent, ce qui génère un déficit de lisibilité et de transparence. Le PS exigera que les barèmes liés à la nouvelle formation initiale des enseignants soient fixés au cours de la première année de la législature. La réflexion devra également porter sur les barèmes promérités par les enseignant·es du fondamental et du secondaire inférieur qui étaient en fonction avant l'entrée en vigueur de la nouvelle formation initiale.

- › Garantir une tension barémique suffisante pour garder le métier de directeur et directrice attractif.

## 1.4. PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL EN DÉBUT DE CARRIÈRE

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Tous les Partis s'entendent pour porter une attention aux débuts de carrière. Nous partageons les propositions suivantes :

- diminuer la taille des classes (PTB) ;
- adaptation de la charge horaire en début de carrière (ECOLO/PS/PTB) ;
- accompagnement du jeune enseignant (TOUS).

Un Parti, LES ENGAGÉS, franchit une ligne rouge en démontant tous les acquis statutaires tels la nomination dans le cadre d'une nécessaire - disent-ils - modernisation de la fonction publique. On ne règle pas les difficultés des jeunes enseignants en déconstruisant nos conditions de travail.

Selon la CSC-Enseignement, il est hors de question que la quatrième année de la formation initiale serve de main d'œuvre à bon marché ; nous nous opposons donc à la proposition du MR qui veut réaliser cette dernière année en alternance et rémunérée.

**DÉFI** › S'assurer de l'adéquation du métier avec leurs capacités et leurs aspirations.

- › Redessiner/redéfinir d'abord le métier d'enseignant, ses contours et son contenu au sens large, afin que la charge de travail et la mission de chaque enseignant soient bien identifiées. C'est une étape nécessaire pour permettre sa valorisation.
- › Instaurer un stage actif d'immersion pour les futurs enseignants dès la première année d'études.

**ECOLO** › Renforcer le soutien des enseignantes et enseignants durant les cinq premières années de leur carrière, en aménageant la charge horaire et en renforçant l'accompagnement pédagogique.

- › Lutter contre leur départ prématuré.

- › Renforcer la formation des jeunes enseignants aux enjeux de l'inclusion, de la lutte contre les violences scolaires.



› La rigidité du régime statutaire actuel de l'enseignement pour répondre à divers enjeux comme le coût des pensions, la gestion des ressources humaines, est un frein dans le parcours professionnel des enseignants débutants. C'est pourquoi nous voulons, dans le cadre d'une réforme plus large de la fonction publique, évaluer la pratique des nominations au regard de la nécessaire modernisation du secteur public afin de répondre à divers enjeux comme le coût des pensions, la gestion des ressources humaines, la





précarité des débuts de carrière,...

- › Mettre des outils performants à disposition, pour ne pas être submergé par la masse de travail des débuts et notamment par l'augmentation d'outils présents sur e-classe.be
- › Soutenir les enseignants débutants avec une approche renouvelée.

**MR** › Mieux accompagner les nouveaux enseignants (débutants ou de seconde carrière) en développant le système de tutorat, la collaboration, les rencontres entre écoles, par des accompagnateurs formés, et mettre en place une mallette d'outils et de supports afin d'accompagner les premiers pas dans la prise de fonction les premières années.

- › Prévoir des modules de formation continue pour les enseignants débutants durant leur première année d'entrée en fonction.
- › Organiser la 4<sup>e</sup> année en alternance et rémunérer les étudiants-enseignants.
- › Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession et informer sur le rôle au sein de l'institution scolaire.

**PS** › Instaurer une entrée progressive dans le métier pour les enseignants débutants en proposant que ceux-ci consacrent une partie du volume horaire de leur charge à du co-enseignement, à des moments d'intervention et/ou de supervision par les enseignants expérimentés (tutorat), à du travail pour les élèves, à leurs préparations de cours et au développement de pratiques réflexives.

- › Proposer la création de cellules mobiles de soutien aux jeunes enseignantes et enseignants, composées de membres d'équipes pluridisciplinaires. En effet, outre la dimension pédagogique, ces cellules devront prendre en charge les dimensions relationnelle, psychoéducative et émotionnelle en lien avec l'exercice du métier.

**ptb** › Diminuer la taille des classes.

- › Miser aussi sur un accompagnement en début de carrière par des enseignants expérimentés et une diminution de la charge administrative.
- › Lutter contre l'abandon précoce des enseignants débutants, notamment grâce à un accompagnement individuel en début de carrière par des enseignants expérimentés.

## 1.5. UNE AUGMENTATION DES POSSIBILITÉS D'ADAPTATION ET DE RÉORIENTATION DE LA CARRIÈRE

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Si aménager les fins de carrière en permettant l'aide aux plus jeunes dans la fonction est une excellente idée, seul le PS écrit "noir sur blanc" qu'il ne touchera pas au mécanisme des DPPR. LES ENGAGÉS parlent de "nouveaux métiers" mais ne les définissent pas. Ils proposent un détricotage des aménagements de fin de carrière via une révision statutaire (voir point précédent).

Par contre, nous nous opposons à la méritocratie proposée par DÉFI qui lie la revalorisation salariale aux résultats obtenus.

**DÉFI** › Permettre une réelle évolution de la carrière professionnelle suivant une évaluation des résultats obtenus, avec une revalorisation salariale à la clé.

**ECOLO** › Donner aux acteurs·trice·s de terrain les outils et les moyens pour faire vivre leur projet pédagogique et penser leur pratique face aux enjeux et publics changeants.

- › Encadrer de nouvelles possibilités d'aménagements de fin de carrière ou en cours de carrière («professeur·e·s expérimenté·e·s») pour consacrer des heures à la collaboration et à la coordination pédagogique ; c'est le plan Tandem pensé par Ecolo.

**Les Engagés** › Favoriser le développement de nouveaux métiers de l'enseignement, qu'il s'agisse de fonctions à temps plein ou en «part time», dans le cadre de la carrière en trois temps et donc notamment pour les enseignants expérimentés.

**PS** › Mieux aménager la fin de carrière des enseignants, en permettant aux enseignant·e·s ayant déjà accompli une longue carrière et qui ne souhaitent plus avoir la charge complète d'une classe, de transférer leurs connaissances et compétences pédagogiques vers de jeunes collègues à travers l'ouverture d'emplois de co-intervenants pédagogiques, la mise en place de co-enseignement, des postes de remplacement ou du tutorat par exemple. Ces mesures d'allègement de la charge face à la classe en fin de carrière doivent permettre de maintenir le plus longtemps possible l'enseignant dans le métier, sans pour autant conduire à la disparition du mécanisme de DPPR qui doit être préservé.

- › Elaborer un dossier professionnel pour les enseignant·e·s du fondamental et du secondaire inférieur qui étaient en fonction avant l'entrée en vigueur de la nouvelle formation initiale et qui souhaitent exercer dans un périmètre plus large, à condition d'avoir presté un certain nombre d'années dans l'enseignement.

## 1.6. DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LE PLAN MATÉRIEL

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La plupart des Partis propose une amélioration du bâti scolaire. L'introduction du privé proposée par le MR sous forme de PPP (Partenariat Public Privé) est un premier pas vers la privatisation de notre enseignement à laquelle la CSc-Enseignement est viscéralement opposée

- DÉFI** › Dégager des moyens supplémentaires afin d'affecter du personnel qualifié à l'accompagnement des élèves en difficultés.
- › Dégager des moyens logistiques (par exemple, NTPP - Nombre Total de Périodes Professeurs (communément appelé capital-périodes) et humains supplémentaires d'autant plus dans les écoles où davantage de difficultés sont constatées.
- ECOLO** › Mener un chantier de restauration et de remplacement du mobilier scolaire en partenariat avec les Pouvoirs organisateurs.
- › Poursuivre l'investissement dans un Plan vert de rénovation des bâtiments scolaires.
- › Intensifier les efforts de verdurisation des cours de récréation, la mise en place de zones d'ombre, et poursuivre la mise à disposition d'eau potable pour prémunir les écoles contre les vagues de chaleur.
- › Pérenniser les bonnes pratiques acquises en matière de prévention et d'hygiène.
- LES ENGAGÉS** › Rénover en profondeur les infrastructures scolaires.
- › Investir dans l'isolation des bâtiments, en commençant par les écoles aux publics les plus précarisés.
- MR** › Poursuivre les investissements dans les bâtiments scolaires en priorisant les établissements selon leur degré de vétusté.
- › S'appuyer sur des partenariats public-privé (rénovation du bâti, équipements techniques, technologiques et numériques) et des centrales de marchés auxquelles les Pouvoirs organisateurs/écoles peuvent faire appel (énergie, matériels, etc.).

## 1.7. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET INFORMATIQUE

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Tous les Partis reconnaissent la nécessité de passer au numérique et d'équiper les élèves. Seul ECOLO veillera à l'équilibre entre les apprentissages et la vie privée.

Les Partis de gauche (PS – ECOLO – PTB) marquent une attention pour les familles précarisées en rendant accessible le matériel informatique pour toutes et tous.

Le PS et LES ENGAGÉS soulignent la nécessité d'une personne ressource au sein des écoles.

Ils sont tous conscients de la nécessité d'une meilleure connectivité dans les écoles.

- DÉFI** › Obtenir des sources de financement permettant la mise à disposition d'équipements scolaires numériques au profit de chaque élève.
- ECOLO** › Adapter la stratégie numérique dans l'enseignement pour un meilleur équilibre des apprentissages et de la vie privée.
- › Privilégier une stratégie d'éducation à l'outil numérique ainsi qu'une logique de prêt responsable et accessible de matériel plutôt que l'acquisition individuelle.
- LES ENGAGÉS** › Favoriser l'implémentation des outils numériques dans les écoles fondamentales et secondaires, notamment en désignant ou en engageant, au sein de chacune d'entre elles, une personne-ressource technicien·ne numérique.
- › Assurer la mise à disposition du matériel informatique «l'équipement numérique pour l'élève» dans le respect de la gratuité de l'enseignement obligatoire.
- › Permettre un équipement complémentaire spécifique à des projets pédagogiques particuliers.
- MR** › Mettre en œuvre un plan d'équipement numérique et de connectivité des écoles.
- › Généraliser la politique du «1 pour 1», politique qui garantit qu'un ordinateur portable puisse être fourni à chaque élève entrant en première année du secondaire.
- › Inclure, dans le giron de la stratégie numérique ciblée sur l'enseignement, l'équipement et la connexion des élèves écartés de l'école pour une durée de plus de six semaines (sous certificat) afin qu'ils puissent poursuivre

leur scolarité et rester en contact avec leurs camarades et leurs professeurs en distanciel.

- › Faciliter l'accès à un équipement informatique au bénéfice des enseignant-e-s.
- › Assurer pour chaque classe un débit de connexion Internet performant.

**PS** › Poursuivre la mise à disposition de matériel informatique aux élèves. Il sera également rappelé que l'achat d'un équipement informatique ne peut être rendu obligatoire par l'école.

- › Offrir du matériel adapté à chaque enseignante et enseignant. Le PS propose que le matériel adéquat et nécessaire à chaque forme d'enseignement soit mis à la

disposition des professeurs, avec une attention particulière pour l'enseignement qualifiant.

- › Octroyer des moyens complémentaires aux écoles afin de couvrir l'engagement de référents numériques.

**ptb** › Rendre l'école réellement gratuite. La gratuité doit comprendre le matériel de cours, les différentes activités, les garderies avant et après les heures de classe ainsi que pendant le temps de midi.

- › Ne plus autoriser les écoles à demander aux parents l'achat de matériel informatique et mettre en place un équipement collectif des écoles afin d'assurer concrètement et gratuitement l'accès de chaque élève à du matériel de qualité.

## 1.8. ÉVALUATION DE LA MISE EN PLACE DU PREMIER VOLET DU DÉCRET SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Nous nous sommes opposés au deuxième volet du décret Soutien et accompagnement. Les enseignants ont avant tout besoin d'être soutenus, accompagnés, encouragés, et pas d'être sanctionnés.

C'est dans ce sens que le premier volet pourra générer un effet positif. Nous nous sommes opposés à ce que l'accompagnement des enseignants et le soutien au développement de leurs compétences professionnelles se fassent sur base de critères liés aux résultats de leurs élèves (appelé "effet maître" par le MR). Lors des négociations, cette idée est rapidement devenue consensuelle en raison de sa pertinence logique, pédagogique et politique. Elle ne figure donc pas dans le décret, et l'y introduire n'aurait aucun sens.

Lier l'évaluation des enseignants, leur salaire et les résultats des élèves est une ineptie à tout point de vue et démontre le peu de considération de certains programmes pour les enseignants.

**Les Engagés** › L'accompagnement de tous les enseignants, tout au long de la carrière, doit être mis en place de manière structurelle en même temps qu'un processus clair d'évaluation de chacun-e d'eux/elles. Sous la forme d'entretiens d'évaluation avec la direction, chaque enseignant pourra se situer, déterminer ses besoins en matière de formation complémentaire et progresser, dans le projet global de son école.

**MR** › Les enseignants qui souhaitent prêter des heures de remédiation au-delà de l'horaire de base ainsi que ceux qui concourent à amener des élèves en grandes difficultés vers la réussite doivent percevoir un salaire ma-

juré. Pour ce faire, des tests de progrès réguliers auprès des élèves les plus fragiles sur le plan des apprentissages permettront d'objectiver «l'effet maître» tout au long de l'année scolaire. Ce dispositif sera intégré au dispositif de développement des compétences et d'évaluation des enseignants.

**ptb** › Alors que la profession est touchée par une pénurie importante et qu'un système d'évaluation existait déjà, les Partis traditionnels ont imposé de nouvelles règles de sanction des enseignants. À l'opposé de cette approche punitive, le personnel de l'école a besoin de soutien et de confiance.

## 21 PARITÉ - INCLUSION DE TOUS LES MEMBRES DU PERSONNEL

### DÉFI

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

En ce qui concerne la parité et l'inclusion de tous les membres du personnel, seul le PS propose de porter une attention particulière à la représentation des femmes dans l'enseignement supérieur. Cependant, tous les Partis évoquent la parité ou l'inclusion de tous les membres du personnel de façon générale dans leur programme.

Pour tous les Partis sauf le MR, nous relevons positivement la volonté d'étendre le congé de de naissance (de 30 jours à 15 semaines) et de le rendre obligatoire. Certains précisent des modalités en termes de maintien de salaire ou de durée.

L'objectif est de réduire les discriminations à l'embauche.

Au niveau de la parité, DéFI propose un congé parentalité global (= maternité + paternité) obligatoire, pour toutes les fonctions professionnelles, de quinze semaines avec maintien de 82 % du salaire.

DéFI insiste aussi pour développer l'entreprenariat féminin.

Au niveau de l'inclusion, les propositions concernent surtout l'accès au logement, aux transports et aux services publics, sans réelle politique concernant l'emploi inclusif.

**ecolo** En termes de parité, Ecolo propose d'étendre progressivement le congé de naissance automatique à quinze semaines, soit la même durée que le congé de maternité. Cette mesure vise un meilleur équilibre des responsabilités et des tâches familiales entre les femmes et les hommes.

Des mesures générales sont présentées «pour lutter résolument contre les discriminations à l'embauche» en instaurant une politique de prévention des discriminations au travail, un plan d'action national de lutte contre le racisme, un plan diversité dans chaque entreprise de plus de 50 personnes.

Un plan d'action pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap est également prévu, ainsi qu'une protection adéquate en cas de harcèlement inspiré par un motif discriminatoire.



➤ Instaurer un congé de paternité obligatoire de 30 jours minimum pour favoriser un plus grand équilibre des rôles et protéger les pères ou la coparente des pressions des employeurs, et tendre progressivement vers un congé de paternité égalitaire de quinze semaines.

Des mesures générales sont présentées «pour combattre les discriminations sur le marché du travail» : sanction-

ner financièrement les entreprises qui auraient des attitudes discriminatoires non justifiées liées au genre, à la culture, à l'âge ou au handicap ; rendre obligatoires les plans de «gender mainstreaming» (approche intégrée de la question du genre) dans la fonction publique et dans les entreprises de plus de 50 travailleurs.

➤ Favoriser le travail des personnes en situation de handicap pouvant résulter d'accidents et de maladies de la vie privée ou professionnelle, notamment en contrôlant le respect de la législation en matière de réintégration dans le secteur public et privé.



Pour le MR, les femmes travaillent souvent à temps partiel et donc, de ce fait, il existe des différences entre les femmes et les hommes. Pour pallier cela, il faut par exemple que les travailleurs soient prioritaires pour les places en crèche. Le MR s'engage donc à poursuivre son action pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques.

Il est essentiel pour le MR que les personnes en situation de handicap puissent s'insérer professionnellement. Pour ce faire, les entreprises publiques doivent montrer le bon exemple.



Le PS propose d'allonger le congé de maternité à 21 semaines, avec la possibilité d'une reprise totale ou progressive dès la 16e semaine. Il propose aussi d'allonger progressivement le congé de naissance à la même durée que le congé de maternité et de le rendre obligatoire. Le congé parental doit être mieux rémunéré, surtout quand il est pris à temps plein.

Les personnes en situation de handicap doivent profiter de la même formation que tout le monde afin de faciliter leur insertion socio-professionnelle. Les entreprises

publiques doivent montrer l'exemple et permettre aux personnes en situation de handicap de se présenter aux épreuves de recrutement et d'être engagées.



Le PTB veut supprimer l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Le congé de maternité est indemnisé à hauteur de 100 % du salaire, avec un complément de l'employeur. Le congé de paternité et de co-parentalité est étendu à 15 semaines et doit être pris de

manière effective.

Le PTB rétablit les éléments du congé parental, du crédit-temps, des interruptions de carrière,... qui ont été dégradés par les Gouvernements précédents.

Le PTB souhaite que les personnes en situation de handicap puissent obtenir prioritairement un emploi dans le circuit classique. Il propose aussi que les entreprises mettent en place des aménagements raisonnables en cas de handicap invisible.

## 2.2. CELLULES DE RECONVERSION

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Seul le PS évoque l'existence, la pérennisation et le renforcement d'une cellule de reconversion spécifique à l'enseignement dans le cadre des réformes. ECOLO et LES ENGAGÉS évoquent des dispositifs de manière plus générale. DÉFI et le MR n'en parlent même pas...

**ecolo** Ecolo veut sécuriser les parcours professionnels par un statut de travailleur ou travailleuse en transition, prévoyant un accompagnement par des programmes de reconversion professionnelle. Ici, ce sont les conséquences de la transition écologique qui sont particulièrement visées.



Les Engagés veulent renforcer l'activation de politiques sociales en termes d'accompagnement et de formation pour les travailleurs victimes de la perte de leur emploi notamment en raison d'une restructuration ou fermeture d'entreprise, afin de construire un nouvel avenir professionnel.



Dans les grilles du tronc commun, il y a une place pour les activités techniques. Ces activités doivent être confiées aux personnels qui ont la formation requise, en particulier aux professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle de l'enseignement qualifiant qui seront impactés par l'allongement du tronc commun, en veillant à maintenir leurs droits acquis.

La cellule de reconversion mise en place pour garantir l'emploi des enseignantes et enseignants, notamment ceux des cours techniques et de pratique professionnelle, sera pérennisée et renforcée. Cette cellule assurera une veille permanente quant aux impacts sur l'emploi de la réforme du tronc commun et de toute autre réforme (après tronc commun compris), l'optimisation des possibilités de réaffectation, des trajets de formation et un dispositif d'accompagnement.

## 2.3. CONCERTATION SOCIALE

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Les différents Partis politiques parlent bien de concertation sociale mais trois Partis l'évoquent pour l'enseignement en particulier. Il s'agit du MR, qui dit que les syndicats et les étudiants sont trop représentés à l'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) et que cela biaise donc les décisions.

Nous attirons l'attention sur le fait que LES ENGAGÉS et le MR estiment que les syndicats doivent avoir une personnalité juridique, au contraire du PTB. Le MR souhaite en plus que les syndicats publient l'ensemble de leurs comptes bancaires. Ce Parti propose aussi que, dans chaque entreprise, lorsque les négociations entre la délégation syndicale et l'employeur échouent, l'employeur peut organiser un référendum interne. Ces propositions visent à fragiliser les syndicats et détricoter leur capacité d'action collective pour davantage de justice sociale et de solidarité."

Le PS veut réaffirmer le droit de grève et interdire le recours au travail étudiant en cas de grève.

Le PS propose d'instaurer un guichet d'information pour répondre aux questions des MDP sur leurs droits, ce qui risque de court-circuiter le rôle des organisations syndicales.

Le PTB propose de revoir à la baisse les seuils pour les élections sociales (CE à partir de 50 travailleurs, CPPT à partir de 20) et syndicales.

**DÉFI** Pour DÉFI, la concertation sociale est importante parce qu'elle permet de partager la responsabilité des partenaires sociaux en renforçant la recherche d'accords équilibrés.

**ecolo** Ecolo prévoit de manière générale de donner un rôle plus actif à la concertation sociale et notamment au CPPT dans le cadre de la prévention. L'organisation du travail doit également rentrer dans ce cadre. Cette mesure concerne l'ensemble des entreprises et institutions, en ce compris les services publics et les administrations.

**Les Engagés** D'une manière générale, Les Engagés estiment qu'il faut attribuer une personnalité juridique aux corps intermédiaires (mutuelles, syndicats,...) afin de les responsabiliser en tant qu'acteurs de la démocratie.

**MR** Pour le MR, il est grand temps que les organisations syndicales soient tenues d'adopter la personnalité juridique afin qu'elles puissent, comme tout autre sujet de droit, être tenues responsables de leurs actions. Elles doivent aussi publier des comptes complets reprenant l'ensemble de leurs actifs et passifs, de même que de l'ensemble de leurs revenus et charges, en Belgique et à l'étranger.

Lors de débats sur des modalités d'organisation du travail en entreprises (annualisation du temps de travail, travail du soir, du week-end et du dimanche, etc.), le MR propose qu'à défaut d'accord entre employeur et délégation syndi-

cale en entreprise endéans un certain délai de négociation (ex. 15 jours), l'employeur puisse organiser un référendum interne et, en cas d'obtention d'une majorité suffisante, mettre la décision en œuvre au sein de l'entreprise sans plus devoir obtenir l'accord des syndicats.

**PS** Le PS affirme qu'une concertation sociale forte est importante, concertation reposant sur un dialogue social permanent, réel et de bonne foi. Il faut aussi consolider le rôle des instances de concertation, réaffirmer le droit de grève et introduire une interdiction de recours au travail étudiant pour remplacer des travailleuses ou travailleurs en grève.

Pour le PS, il faut placer l'élève comme acteur de son école, en encourageant l'expression des élèves et en renforçant la démocratie scolaire, et notamment en poursuivant le travail entamé pour la mise en place d'un organe représentatif des élèves au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**ptb** Le PTB refuse d'imposer une personnalité juridique aux syndicats. Il souhaite étendre les élections sociales à toutes les entreprises d'au moins cinquante salariés pour l'élection des Conseils d'entreprise et aux entreprises d'au moins vingt salariés pour celle des Comités pour la prévention et la protection au travail. Les travailleurs et travailleuses peuvent installer une délégation syndicale dans leur entreprise dès cinq travailleurs.

## 2.4. NÉGOCIATIONS SECTORIELLES TOUS LES DEUX ANS

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Aucun Parti n'évoque ce point.

## 2.5. Démocratie scolaire

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement soutient le développement de la démocratie scolaire dans le respect des compétences des organes locaux de concertation et sans surcharge de travail pour les membres du personnel.

**DÉFI** DÉFI évoque une forme de démocratie scolaire dans le cadre du cyberharcèlement. Dans ce cadre, il propose de systématiser -au sein des écoles- la mise en place d'espaces de parole régulés pour permettre au groupe de dégager des solutions par la médiation et la présence d'un référent, et d'intégrer des «heures de vie de classe» qui viseront à permettre un dialogue permanent entre les élèves de la classe et les autres acteurs de l'école sur toute question liée à la vie de la classe et/ou à la vie scolaire.

**ecolo** Ecolo veut renforcer le rôle des instances de participation au sein des écoles comme espaces d'action

et d'apprentissage de l'expression démocratique sur les enjeux de société. Pour Ecolo, il faut renforcer la participation démocratique au sein de l'école, notamment en évaluant les Conseils de participation et en y renforçant la présence des élèves et les liens avec l'associatif.

**ptb** Le PTB souhaite instaurer plus de démocratie à l'école. Pour le PTB, les jeunes doivent pouvoir être impliqués et donner leur avis. Les règlements d'ordre intérieur discriminants qui interdisent par exemple de porter une jupe ou un foulard doivent être interdits.

## 2.6. HARMONISATION DES RYTHMES

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Assez étonnamment, on n'évoque pas ce thème dans le programme de DÉFI.

Le MR est prêt à remodeler le calendrier de l'obligatoire pour permettre un maximum de congés en commun, ce qui est contraire à l'esprit des nouveaux rythmes annuels.

**ecolo** Le programme n'aborde que la notion de rythmes scolaires journaliers et hebdomadaires pour centrer l'école sur les besoins de l'enfant.



Dans le cadre de l'enseignement obligatoire, Les Engagés souhaitent ardemment soutenir et renforcer l'immersion linguistique. Ils veulent dès lors trouver des solutions avec les Gouvernements flamand et germanophone pour accorder les calendriers scolaires au risque de voir les professeurs «locuteurs natifs» désertent nos écoles.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, le programme mentionne la volonté de réformer les rythmes académiques et les modes d'évaluation, en concertation avec les établissements, les syndicats et les représentants des étudiants, dans l'intérêt des étudiants et des membres du

personnel.



Le MR souhaite harmoniser les congés scolaires annuels, mais si ce n'est pas possible, alors il faudra modifier le calendrier pour permettre un maximum de congés en commun.



Le PS propose d'harmoniser progressivement les rythmes académiques aux rythmes scolaires de l'obligatoire afin de proposer de réels congés tant aux étudiants qu'aux membres du personnel.



Le PTB harmonise les congés scolaires à travers le pays : tous les enfants, quels que soient leurs langues et leurs réseaux scolaires, doivent pouvoir être en congé en même temps en Belgique.

## 2.7. INCLUSION - MIXITÉ : RÉGULATION DES INSCRIPTIONS

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Les projets proposés par les Partis restent très vagues. Il n'en ressort rien de concret.

Le MR insiste sur le fait que la mixité sociale ne se décrète pas et donc, n'évoque aucune régulation.

**DÉFI** DÉFI n'évoque pas le décret Inscriptions mais il parle à de nombreuses reprises de la création de bassins au sein desquels des décisions seraient prises pour le bien des différentes écoles.

Il propose aussi de dégager des moyens supplémentaires afin d'affecter du personnel qualifié à l'accompagnement des élèves en difficultés et d'offrir à chaque enfant en difficultés avec la maîtrise de la langue d'enseignement, un dispositif de renforcement adapté à sa situation.

**ecolo** Le Parti veut combattre les dynamiques de marché scolaire et favoriser la coopération entre les écoles d'un même bassin, pour construire des projets communs en vue de renforcer la mixité sociale des écoles.

Constatant que l'école reste marquée par de profondes inégalités entre élèves d'origines socioéconomique et socioculturelle différentes, le programme annonce la volonté de rendre l'école plus démocratique et inclusive afin qu'elle rencontre la diversité des publics scolaires, notamment en harmonisant les modes de communication entre l'école et les parents, avec une attention particulière à la culture et aux codes scolaires.



Sous le titre «Une place de qualité dans une école pour chaque élève», le programme propose de créer de nouvelles places dans les zones en tension démographique et de renforcer l'attractivité des écoles incomplètes et des écoles en dispositif d'ajustement.

Le Parti estime que le décret «Inscriptions en 1<sup>ère</sup> secondaire» met en place une procédure transparente (même si elle est complexe) afin de garantir une relative équité dans l'attribution des places dans les écoles où les demandes dépassent le nombre de places disponibles.

Il propose enfin de supprimer les instances locales d'inscriptions et de rendre à la COGI (ex-CIRI) toutes ses prérogatives et son expertise.



Le MR ne parle pas du décret Inscriptions, ni d'une quelconque régulation. Le MR réaffirme que la mixité sociale dans les écoles ne se décrète pas. La liberté de choix des familles doit être garantie. Il propose un programme spécial pour les écoles en écart de performance, vulnérables ou en manque d'attractivité afin de favoriser la mixité sociale. Le MR veut assouplir les réglementations

afin d'encourager les écoles les plus fragiles à mettre en place des stratégies de progrès ou à recruter leur propre équipe. Le MR veut également qu'elles puissent bénéficier des aménagements requis dans leurs bâtiments, qu'elles soient dotées de moyens pour un encadrement renforcé et qu'elles puissent travailler en étroite collaboration avec des partenaires qui luttent contre le décrochage scolaire.

Il ne sert à rien de continuer à donner des moyens alors que cela ne fonctionne pas ; il faut donc fixer des objectifs à atteindre avant de donner des moyens et évaluer ce processus.

**PS** Pour le PS, il faut entamer une réflexion sur la régulation des inscriptions afin de faciliter les parcours des élèves au sein du continuum pédagogique du tronc commun, sans préjudice de l'objectif de renforcer la mixité sociale et de garantir l'égalité de traitement entre les

élèves dans les processus d'inscription. Le PS propose de favoriser la mixité sociale au sein même des écoles et des filières, notamment en encourageant les écoles à développer à la fois des filières de transition et de qualification et à mélanger des élèves des différentes filières lors des cours généraux.

Le décret relatif à l'encadrement différencié doit être renforcé et s'appliquer sous une forme similaire dans le supérieur, afin d'aider les étudiants à indice socio-économique faible.

**ptb** Le PTB propose de centraliser les inscriptions par zone géographique, pour tous les réseaux et les niveaux d'enseignement. Chaque enfant peut choisir une école facilement accessible et socialement mixte.

## 2.8. TAILLE DES CLASSES

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Le PTB est le seul Parti qui propose de réduire la taille des classes pour tous les niveaux.

Le MR propose de réduire la taille des classes jusqu'en 3<sup>e</sup> primaire.

Pour les autres Partis, les propositions sont assez variées : des groupes plus petits pour certains cours (par exemple, les langues), des normes plus favorables pour les écoles en encadrement différencié. LES ENGAGÉS vont jusqu'à proposer, pour certaines heures de cours, des groupes classes de petite taille, les autres élèves se retrouvant dans un réfectoire pour des exercices sous la supervision d'un enseignant.

**ecolo** Le Parti prévoit de rendre l'école plus démocratique et inclusive, notamment en réduisant la taille des classes en priorité dans l'enseignement à encadrement différencié, pour garantir un suivi plus efficace des élèves. Cela sera complété par un accompagnement dans l'actualisation des pratiques pédagogiques.

**Les Engagés** Pour personnaliser les apprentissages, le programme mentionne la mise en œuvre de formules innovantes dans les écoles où c'est matériellement possible : une partie des heures de math par exemple, serait donnée en groupes classes de plus petite taille, et le reste en regroupant plusieurs classes dans le réfectoire par exemple, pour des séances d'exercices individuels sous la supervision d'un enseignant.

Une évaluation de la possibilité de réduire la taille maximale des classes est également voulue pour favoriser une plus grande différenciation des apprentissages.

Enfin, dans les trois dernières années du secondaire de transition, une réforme des normes de création, de maintien et de fermeture des options pourrait avoir une incidence positive sur la taille des classes. En effet, dans le quasi-marché scolaire, les écoles maintiennent une série d'options peu peuplées en mobilisant des périodes-pro-

fesseurs, ce qui augmente la taille des groupes dans les cours généraux.

**MR** Il est nécessaire d'apporter des mesures de soutien scolaire intensif lors du tronc commun pour asseoir durablement les acquis en tendant vers des classes de maximum 20 élèves de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> primaire.

**PS** Limiter le nombre d'élèves par classe. Le PS propose de réduire la taille du groupe-classe en tenant compte des spécificités de chaque niveau et type d'enseignement, mais aussi des matières enseignées (par exemple, moins d'élèves dans les cours de langues pour favoriser la pratique immersive). Dans les écoles à encadrement différencié, qui concentrent le plus de difficultés scolaires, la taille des classes doit évoluer vers un nombre de 15 élèves maximum.

**ptb** La taille des classes est réduite : jusqu'en deuxième primaire, des classes de 15 enfants maximum ; dans les années suivantes, au maximum 20 élèves par classe.



### 3.1. ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET PÔLES TERRITORIAUX

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement est critique en matière d'aménagements raisonnables. Autant l'inclusion a tout son sens, autant elle ne peut conduire à dégrader les conditions de travail des membres du personnel ni servir la concurrence.

Les pôles territoriaux ne disposent pas des moyens permettant de remplir leurs missions.

Ils doivent être mieux contrôlés afin que les moyens soient correctement utilisés.

L'enseignement spécialisé est toujours cloisonné et considéré comme "à part" du système.

Si les Partis s'entendent sur l'importance d'une inclusion, seuls ECOLO et le MR abordent l'évaluation de l'efficacité des pôles territoriaux. ECOLO insiste sur les moyens indispensables à accorder aux écoles et aux équipes pour donner à l'inclusion tout son sens.

L'ensemble des Partis ne semblent pas prendre conscience de l'effet pervers du système et de la méfiance des acteurs au regard de leurs conditions de travail dégradées.

**DÉFI** DéFI considère également que l'enseignement doit constituer une opportunité pour les élèves porteurs d'un handicap ou avec des besoins spécifiques. Pour cela, il faut veiller à proposer des aménagements qui intègrent leurs spécificités, tels la mise en application des aménagements raisonnables, un apprentissage progressif dénué de compétition via l'évaluation formative, la mise en place des certifications par unités (CPU) qui conviennent dans l'enseignement spécialisé, le tutorat, la mise à disposition de temps additionnel, la présence d'un second enseignant en classe.

**ecolo** Ecolo veut faire évoluer les représentations et les biais qui amènent les équipes éducatives et les parents à orienter des élèves dans des filières ou des formes d'enseignement qui ne leur conviennent pas ou sont peu adaptées.

Ecolo veut une école inclusive en réunissant les acteur-trice-s de l'enseignement spécialisé et de l'ordinaire pour évaluer et améliorer le dispositif des pôles territoriaux et faciliter des possibilités de réintégration de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire. Les dispositifs d'orientation vers l'enseignement spécialisé doivent être changés pour maintenir dans l'enseignement ordinaire le plus grand nombre d'élèves via des aménagements raisonnables et éviter que l'enseignement spécialisé, en particulier le type 8, soit une filière de relégation.

Il faut renforcer les exigences en matière d'inclusivité pour les élèves et enseignant-e-s en situation de handicap, et intégrer l'adaptation des bâtiments scolaires aux exigences

du travail collaboratif.

Ecolo souhaite revoir le mode de financement des pôles territoriaux, en étudiant la possibilité de réallouer des moyens de l'enseignement spécialisé, pour que chaque enfant puisse obtenir une aide adéquate suivant ses besoins sans devoir passer par l'enseignement spécialisé. Les moyens doivent aussi permettre d'apporter un accompagnement à ces élèves par des professionnel-le-s formé-e-s compétent-e-s (orthopédagogues, logopèdes, ergothérapeutes) et de revaloriser ces services d'accompagnement en milieu scolaire.



**Les Engagés** Les Engagés souhaitent favoriser l'inclusion ou le maintien, dans l'enseignement ordinaire, d'élèves présentant des besoins spécifiques, moyennant des aménagements raisonnables, et encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire. Ce sont, pour eux, des priorités. Ils veulent :

- renforcer dans toutes les écoles un accompagnement par les pôles territoriaux et par le Centre PMS pour lever les freins à l'inclusion des enfants et des jeunes au sein de structures scolaires. On y constate parfois un manque d'ouverture à la différence qui empêche la mise en place d'aménagements raisonnables ;
- améliorer l'efficacité de la mise en place des pôles territoriaux et inciter les écoles à créer des classes à visée inclusive, en tenant compte du territoire ;
- inclure la différenciation des apprentissages dans les plans de formation des enseignants en place.

**MR** Le MR estime que l'enseignement spécialisé doit être prioritairement réservé aux cas les plus lourds, aux élèves qui en ont vraiment besoin et qui profitent pleinement de cet encadrement privilégié. Il est donc question de cibler plus précisément son public cible et les mécanismes d'orientation. Trop souvent en effet, dans certaines filières spécifiques, se retrouvent des élèves sans autre handicap que social : un bagage insuffisant au niveau social et culturel de l'enfant ou de sa famille et/ou une méconnaissance de la langue d'enseignement. Très clairement, ces élèves ne peuvent s'épanouir dans le spécialisé.

Dans la réforme à venir, concrètement, il sera question de revoir les normes d'encadrement pour les éducateurs (prioritairement pour le type 4), d'envisager la création d'un type/forme 9 spécifique pour les élèves à troubles du spectre autistique (ils se retrouvent souvent dans des classes avec des élèves caractériels, ce qui est incompatible), de généraliser et d'allonger les stages des futurs enseignants dans les établissements d'enseignement spécialisé dans le cadre de leur formation. De plus, cela sera utile aux enseignants de l'ordinaire qui doivent de plus en plus gérer des élèves à besoins spécifiques avec des protocoles d'aménagements raisonnables.

Le MR souhaite améliorer le transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Le MR veut évaluer l'efficacité des pôles territoriaux et la pertinence de leurs missions à caractère collectif au détriment de plus de missions à caractère individuel auprès des élèves, ainsi que l'impact de l'inclusion d'élèves à besoins spécifiques sur la bonne organisation des classes et la qualité des apprentissages. Au-delà de l'évaluation de la mise

en place et de l'efficacité des pôles, le MR veut mieux former et outiller les enseignants de l'ordinaire à gérer des classes hétérogènes avec de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques, en protocoles d'aménagements raisonnables.

**PS** Le PS promeut une école inclusive qui prend soin de ses élèves à besoins spécifiques. Le PS propose de :

- finaliser la mise en œuvre progressive des pôles territoriaux, permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves au sein de l'enseignement ordinaire ;
- renforcer toutes les mesures qui favorisent l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques ;
- renforcer la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes de l'enseignement ordinaire aux concepts de besoins spécifiques et d'aménagements raisonnables ;
- veiller à la prise en compte et au respect des aménagements raisonnables dans le cadre des épreuves certificatives externes.

Le PS entend porter une attention particulière à la scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme.

De nombreux élèves, pour la plupart issus de milieux précarisés et/ou de familles ne maîtrisant pas le français ni les codes de l'enseignement, se retrouvent dans l'enseignement spécialisé sans pour autant que des troubles justifient cette orientation. Le PS entend endiguer ce phénomène.

## 3.2. PROFESSEURS DE COURS CONVICTIENNELS DANS LES RÉSEAUX NON CONFESSIONNELS

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement estime que les cours de morale et religions sont des moments d'éducation qui, respectueux de toute conviction particulière, favorisent l'intégration dans une société pluraliste. Par une action éducative cohérente, ils permettent de combattre l'indifférence, le fanatisme, le dogmatisme, l'intolérance, la violence, le négativisme et autres maux déshumanisants de notre temps. C'est pourquoi la CSC-Enseignement exprime la volonté de maintenir des cours convictionnels dans la grille-horaire.

De surcroît, il est indispensable que toute réforme qui pourrait être envisagée dans le domaine des cours philosophiques prenne en compte le maintien des personnels actuellement en place dans un emploi de qualité.

ECOLO et PS souhaitent la généralisation des cours de philosophie et citoyenneté.

Le MR veut évaluer le système en cours et, s'il entend inclure les deux périodes de CPC dans la grille-horaire, prévoit l'organisation d'une période supplémentaire optionnelle.

LES ENGAGÉS souhaitent le maintien des cours de religions et de morale dans le fondamental et leur décroisement dans le secondaire.

DÉFI et PTB ne s'expriment pas à ce sujet.

**ecolo** Ecolo propose de généraliser les cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté à toutes les écoles, peu importe leur réseau.

**Les Engagés** Les Engagés veulent maintenir des cours de religions et de morale dans l'enseignement primaire. Dans l'enseignement secondaire, décroiser les cours philosophiques afin de favoriser le dialogue inter-

convictionnel. Ils plaident donc pour un cours d'éducation philosophique et convictionnelle de deux périodes, dont le contenu serait toutefois différent de celui envisagé par les autres Partis puisqu'il continuerait à accorder une place aux témoignages de convictions religieuses ou philosophiques. Permettre aux parents qui le désirent de faire suivre un quota d'heures à déterminer par mois du cours de religions ou de morale, selon leur choix, en dehors de la grille-horaire dans le cadre d'un partenariat entre différentes écoles.

**MR** Le MR est en faveur d'une évaluation approfondie du système en cours ainsi que de l'évolution des préférences des familles dans les choix des différentes options, avant toute modification du cadre organisationnel.

Ce ne sera qu'à la condition d'avancer sur la réforme du rythme de la journée et sur base d'un cadre budgétaire maîtrisé que le MR privilégiera l'organisation d'une heure de cours philosophiques sur base volontaire en-dehors de la grille horaire et l'extension du CPC à deux heures dans l'enseignement officiel organisé et subventionné.

Ce scénario vise à ce que le CPC soit porté à deux périodes dans la grille-horaire des élèves. En vertu de ce scénario, une période supplémentaire optionnelle peut être sollicitée par les parents de l'élève mineur ou par l'élève majeur en vue de suivre une période de cours convictionnel au choix durant la journée scolaire mieux rythmée.

Un autre objectif est d'arrêter de séparer les élèves en fonction de leurs convictions ou des convictions de leurs parents pour leur offrir l'accès à une connaissance partagée de tout ce qui fonde l'exercice de la citoyenneté, en ce compris la question du rapport à la religion. En outre, une attention particulière sera portée à l'impact sur l'emploi des enseignants concernés en fonction du nombre d'élèves qui continueront à suivre les cours de religions ou de morale.

Au-delà de l'organisationnel, le MR souhaite également travailler sur le fond et évaluer le périmètre de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Il entend notam-

ment renforcer l'apprentissage de l'histoire des courants religieux afin que chaque élève dispose d'un bagage commun, et assurer l'éclairage neutre de certains faits d'actualité au travers de pistes avalisées par la Fédération Wallonie- Bruxelles. Le MR entend également développer une meilleure formation dans les registres politiques et juridiques, ainsi que promouvoir la lutte contre la radicalisation et les extrémismes, particulièrement dans le dernier degré de l'enseignement secondaire.

Si le MR est favorable à l'extension à 2 h du cours de philosophie et de la citoyenneté, à condition que ces cours soient de qualité et dispensés par des personnes qualifiées, il n'en n'est pas moins attentif à ce que les cours philosophiques qui resteront organisés au sein des écoles durant la journée scolaire le soient tout autant. A cet égard, le MR plaide en faveur de formations pointues liées aux titres spécifiques pour les enseignants de CPC et de passerelles pour les enseignants de morale et de religions ainsi que, le cas échéant, la possibilité pour eux d'enseigner d'autres matières.

**PS** Le PS propose de :

- poursuivre le travail législatif entamé, notamment en approfondissant les concertations, afin d'étendre le cours de philosophie et de citoyenneté à deux heures par semaine dans l'enseignement officiel organisé (WBE) et subventionné (Communes et Provinces) et opérer également cette démarche dans les autres réseaux d'enseignement ;
- garantir clairement l'organisation du cours de morale laïque non confessionnelle et des cours de religions : conformément aux dispositions de la Constitution, il suffira qu'un seul parent en fasse la demande pour que le cours soit organisé pour son enfant, même s'il est seul. Ces cours de morale laïque non confessionnelle et de religions seront donc maintenus et leurs horaires devront garantir leur parfaite accessibilité ;
- garantir que cette réforme n'entraîne aucune perte d'emploi pour les enseignant-e-s concerné-e-s en place.

### 3.3. CPMS ET ORIENTATION

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Les équipes CPMS doivent être renforcées via une révision des normes d'encadrement dans le but d'éviter un morcellement de leurs actions, de conserver leur rôle d'acteurs privilégiés au sein du système scolaire, de leur permettre une présence plus fréquente en école.

Le PS et LES ENGAGÉS évoquent clairement un refinancement. Pour le MR, les budgets dégagés par le Fédéral pour faire venir des psychologues de première ligne dans les écoles doivent être orientés vers les CPMS.

**DÉFI** DéFI entend :

- renforcer la collaboration entre les écoles, les Cpms et les parents, avec la liberté d'adapter les moyens d'encadrement aux spécificités rencontrées ;
- instaurer une orientation positive basée sur un véritable bilan de compétences avec l'appui du DAccE (Dossier


d'Accompagnement de l'Elève).

**ecolo** Pour les élèves, les Centres psycho-médico-sociaux (Cpms) jouent un rôle central. Ecolo veut ouvrir le chantier relatif aux missions des Cpms, afin que celles-ci correspondent aux nouvelles réalités et aux besoins des

jeunes. Il veut renforcer les missions des Cpms et leur articulation avec les PSE, les Centres de planning familial et les associations de terrain, ainsi que les Services de l'administration, en lien avec les Instances bassins.


L'école reste le vecteur d'une forme de hiérarchisation des savoirs et des compétences.

Ecolo veut lutter contre cette catégorisation et la relégation qu'elle induit, et valoriser toutes les formes de savoirs et de compétences.

 Les Engagés veulent renforcer le rôle des Centres psycho-médico-sociaux (Cpms) et articuler leur travail avec les services PSE.


Ils veulent :

- faire aboutir la réforme des Cpms et assurer un refinancement organique des Centres ;
- transférer les psychologues financés en appui par le Fédéral directement dans le cadre organique des Cpms ;
- rendre plus visibles l'expertise et les missions actuelles des Cpms auprès des parents et des autres acteurs de l'enseignement ;
- renforcer la qualité, la diversité et la formation continue des équipes pédagogiques des Centres ;
- optimiser l'offre de soutien psycho-médico-social des Cpms et optimiser l'articulation de cette offre avec celle des autres acteurs psycho-médico-sociaux ;
- sensibiliser les élèves à l'utilité des Cpms en fournissant davantage d'informations quant à leurs rôles et missions ;
- créer des partenariats plus étroits avec les écoles des élèves concernés en formalisant les échanges d'informations en renforçant la concertation entre le Cpms et l'école, et en organisant, le cas échéant, des antennes de consultations to5nantes dans les établissements.

 Le MR souhaite adjoindre les personnels de Centres de référence spécialisés en santé mentale aux Cpms, afin de leur permettre de mettre en place des Centres de référence dans chaque province, et de prendre ainsi en charge de manière structurelle les questions de harcèlement.


Pour le MR, les budgets dégagés par le Fédéral pour faire venir des psychologues de première ligne dans les écoles doivent être orientés vers les Cpms, structures de première ligne par excellence, aptes à identifier les cas les plus critiques et à mettre en relation les jeunes et les intervenants et ce, en terrain neutre, c'est-à-dire en-dehors de l'école.

Le MR plaide également pour des collaborations pluridisciplinaires plus étroites entre les Centres psycho-médico-sociaux (Cpms), les Services d'accrochage scolaire (SAS), les pôles territoriaux, les Services de promotion de la santé à l'écoles (PSE), les internats, les Services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les Services jeunesse, et propose de lancer une réflexion sur le regroupement de ces différents profils professionnels dans un service unique de proximité des écoles.

 Au vu des besoins croissants observés dans les écoles et des évolutions majeures qui traversent notre système éducatif, il apparaît aujourd'hui essentiel de mieux soutenir les Cpms et de conforter leur rôle central au sein du système éducatif en tant qu'acteurs clés de l'épanouissement et du bien-être des élèves. Concrètement, le PS propose de :

- mener une réforme des missions des Cpms, en clarifiant leurs missions communes et en leur donnant la possibilité de définir leurs priorités au regard des spécificités de leur contexte d'action ;
- refinancer les Cpms qui ne l'ont plus été depuis de nombreuses années alors même que leurs missions et leurs interventions ont fortement évolué. Ce refinancement se fera notamment à travers un renforcement de l'encadrement ;
- renforcer l'articulation du travail des Cpms avec celui des autres opérateurs, dont les pôles territoriaux et les opérateurs dépendant du secteur de l'aide à la jeunesse, considérant que l'intersectorialité est une priorité majeure dans l'accompagnement optimal des jeunes. Une clarification des rôles de chacun dans un périmètre déterminé permettrait une collaboration et des interventions plus efficaces et plus efficaces auprès des jeunes ;
- travailler au renforcement d'une image positive des Cpms et à la valorisation de leurs missions et de leur action ;
- ouvrir la fonction de direction des Cpms à de nouveaux profils, afin de lutter contre la pénurie de candidates et candidats à cette fonction. Actuellement, la direction des Cpms est réservée aux seuls conseillers psychopédagogiques ;
- simplifier la vie administrative des Cpms, notamment en mettant à leur disposition des outils destinés au traitement numérique des dossiers.

Le PS souhaite mettre en œuvre le dispositif des activités orientantes. Ce dispositif consiste à prévoir, de façon plus concentrée dans les dernières années du tronc commun, la participation de tous les élèves à des activités de découverte de filières, d'entreprises, d'acteurs associatifs, de secteurs.

 Une des causes importantes d'inégalités, c'est l'obligation de choisir une orientation trop tôt. Actuellement, les élèves sont plutôt orientés en fonction de leurs résultats. Ceux qui sont en échec sont souvent envoyés vers les filières techniques et professionnelles, dites qualifiantes, ce qui contribue à une sorte de hiérarchisation malsaine des filières. Pour être capable de faire un choix, un jeune doit pouvoir toucher à tout, découvrir des domaines d'intérêt qu'il ne rencontre pas forcément à la maison, avoir l'occasion de les expérimenter. Pour cela, il faut du temps et donc retarder ce choix. Le PTB prône un tronc commun jusqu'à 16 ans et une évaluation commune au terme de celui-ci. À 16 ans, les jeunes pourront alors faire leur choix en connaissance de cause.

## 3.4. TRONC COMMUN

### 3.4. a. Mixité sociale - Gratuité

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement affirme que la mixité sociale est une condition sine qua non de la réussite du tronc commun. La réduction des inégalités doit être un objectif tout au long du tronc commun. Le principe de gratuité doit être respecté durant tout le parcours scolaire. Cela englobe les apprentissages, les activités scolaires et parascolaires, ce qui suppose un financement adapté.

ECOLO, LES ENGAGÉS, le PS et le PTB envisagent chacun certains aspects de la gratuité.

LES ENGAGÉS souhaitent inclure le temps de midi et une heure d'étude dans le temps scolaire. Attention aux balises relatives au temps de travail du personnel enseignant.

Le MR n'évoque pas la gratuité. Il affirme que forcer la mixité scolaire dans certains quartiers est de l'ordre de l'utopie. S'agit-il d'un manque d'ambition ou, au contraire, de la volonté de maintenir un certain "entre-soi" pour les classes sociales favorisées ?

**ECOLO** Combattre les dynamiques de marché scolaire et favoriser la coopération entre les écoles d'un même bassin de vie.

Les logiques de quasi-marché scolaire ont un effet délétère sur la qualité des apprentissages. Ecolo veut mettre un frein aux dynamiques de mise en concurrence des établissements, et privilégier la coopération et la rencontre dans le secteur scolaire.

Ecolo veut élargir les dispositifs de gratuité des cantines ou à prix abordables pour faire de l'accès à une alimentation équilibrée, durable et locale dans l'enseignement obligatoire, un enjeu central.

Ecolo souhaite mettre un point d'attention particulier sur la rénovation des toilettes pour que les enfants aient accès à un lieu propre, sain et en bon état, et soutiendra la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans toutes les écoles secondaires.

Ecolo veut continuer à rendre plus effective la gratuité de l'enseignement obligatoire en supprimant les droits de chaise, en encadrant les coûts de l'extra-scolaire et en prévoyant une compensation financière pour les écoles afin de couvrir les frais de matériels ou d'activités à charge des élèves.



La Fédération Wallonie-Bruxelles doit poursuivre la mise en place de la gratuité scolaire et, pour ce faire, compenser le surcoût pour les écoles de la mise à disposition gratuite ou de prêt de manuels, livres de lecture, outils numériques au moyen de subventions complémentaires, à l'image de ce qui s'est fait pour les élèves de l'enseignement maternel, des deux premières années de l'enseignement primaire et de la troisième primaire, dès la rentrée 2024-2025.

Il faut considérer le temps de midi dans l'enseignement fondamental comme du temps scolaire devant être pris en charge gratuitement par l'école et la Fédération Wallonie-Bruxelles et octroyer des moyens adéquats aux écoles pour assurer un encadrement de qualité et sécurisant, soit de manière organique, soit en augmentant substantielle-

ment les subventions actuelles.

Les Engagés proposent dans toutes les écoles une heure d'étude encadrée gratuite pour chaque élève et accessible sur base volontaire, et de tendre vers la gratuité de l'accueil extrascolaire.



Le MR veut assouplir les réglementations afin d'encourager les écoles les plus fragiles à mettre en place des stratégies de progrès ou à recruter leur propre équipe.

Le MR veut également qu'elles puissent bénéficier des aménagements requis dans leurs bâtiments, qu'elles soient dotées de moyens pour un encadrement renforcé et qu'elles puissent travailler en étroite collaboration avec des partenaires qui luttent contre le décrochage scolaire.

Le MR réaffirme que forcer la mixité scolaire dans certains quartiers qui sont sociologiquement, culturellement ou économiquement non mixtes est de l'ordre de l'utopie. Le véritable enjeu pour le Pouvoir régulateur est de permettre à chaque école de développer les conditions idéales pour amener les élèves qu'elles accueillent au maximum de leur potentiel.

Le MR souhaite également procéder à une analyse approfondie des effets du décret Inscriptions, dont une étude récente a démontré qu'il ne permettait pas d'améliorer la mixité sociale au sein des établissements, et ce afin d'y mettre fin au plus vite.



Installer, au niveau de chaque zone d'enseignement, des plateformes réunissant les acteurs de l'enseignement et des représentants issus d'institutions publiques ou du monde associatif actifs dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, de la diversité culturelle, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente. Présidées par les directrices et directeurs de zone et articulées aux instances décentralisées mises en place dans le cadre de la réforme du décret «Inscriptions», ces plateformes auront pour mission de proposer des actions et mesures concertées sur des enjeux locaux du système éducatif, par exemple en matière de renforcement de la mixité sociale, de la réduction des inégalités ou de la lutte

contre le décrochage.

Afin de garantir à toutes et tous une école réellement gratuite :

- › offrir un repas chaud de qualité à tous les élèves de l'enseignement fondamental, à travers la création d'un service public de l'alimentation scolaire et poursuivre la mise en place progressive de la gratuité des fournitures scolaires ;
- › garantir l'accessibilité des protections menstruelles et mettre en place des politiques pour tendre vers leur gratuité ;
- › rendre gratuits les heures d'étude et l'accueil extra-scolaire. Actuellement, les heures passées à l'école pour l'accueil extra-scolaire et l'étude d'après-journée sont facturées aux parents, parfois très lourdement. Or, ces heures sont souvent indispensables aux parents qui n'ont que peu de solutions leur permettant d'aller rechercher leurs enfants à la sortie des classes ;
- › intégrer le temps de midi au temps scolaire, en octroyant aux écoles les subventions nécessaires à l'encadrement de cette période. Aujourd'hui, le temps de midi n'est pas intégré au temps scolaire au sens strict. Pourtant, la continuité de la présence des élèves y est manifeste. Les écoles peuvent dès lors imputer des frais aux familles pour la garderie et le repas de midi sans que ces frais ne puissent être règlementairement encadrés comme c'est le cas pour les frais scolaires, ceci sans impacter la charge de travail des enseignants ;
- › rendre les voyages et les sorties scolaires accessibles à tous les élèves ;
- › mieux informer les parents sur les règles encadrant les coûts scolaires et renforcer les règles applicables aux écoles ;

› lutter contre la pratique de minerval déguisé ;

› poursuivre la mise en place progressive de la gratuité des fournitures scolaires ;

› mettre progressivement en œuvre, en ciblant d'abord les familles les plus précaires, la gratuité des frais spécifiques aux options de l'enseignement qualifiant.



Le PTB veut commencer par rendre l'enseignement maternel entièrement gratuit avant d'étendre cette gratuité aux autres niveaux d'enseignement (primaire puis secondaire). Dans le primaire et le secondaire, il veut instaurer un kit de rentrée pour tous les élèves. Ils recevront ainsi gratuitement le matériel de base dont ils ont besoin pour les cours.

Les garderies avant et après les cours deviendront gratuites et la «taxe tartines», que les parents doivent payer pour que les enfants puissent s'asseoir à la cantine pour manger leurs tartines, sera entièrement supprimée. Le PTB décide de ne plus autoriser les écoles à demander aux parents l'achat de matériel informatique. Il faut mettre en place un équipement collectif des écoles afin d'assurer concrètement et gratuitement l'accès de chaque élève à du matériel de qualité.

Il existe de grandes différences dans les prix des voyages. Tout ça est révélateur des inégalités et du marché scolaire qui existent dans notre pays. Depuis six ans, un décret prévoit que le Gouvernement fixe un plafond pour les voyages scolaires, mais les différentes majorités gouvernementales tournent autour du pot. Tant que la gratuité n'est pas réalisée, le PTB veut interdire le recours aux huissiers auprès des parents qui ne savent pas payer les frais scolaires.

### 3.4.b. École du TC, évaluation, gouvernance, activités polytechniques

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Le tronc commun ne peut réussir que si les profils d'écoles évoluent, s'harmonisent. Tout doit être mis en œuvre pour que le tronc commun soit véritablement commun et puisse atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Le PTB se distingue par sa volonté d'allonger le tronc commun jusqu'à 16 ans, selon le modèle scandinave. Les élèves suivent les mêmes cours (général, technique et artistique).

Il faut que des moyens supplémentaires soient dégagés pour assurer l'orientation des élèves. Celle-ci doit se travailler tout au long de la scolarité dès l'entame du tronc commun, notamment via des activités polytechniques. Tant que les subsides et le nombre d'heures organisables seront liés au nombre d'élèves, le risque de concurrence ne fera que croître. Les activités polytechniques et les activités d'orientation ne peuvent en aucun cas servir d'alibi pour accroître l'adéquationnisme entre l'école et les entreprises. En ce sens, les projets des ENGAGÉS et de MR suscitent notre vigilance.

L'organisation et les moments d'évaluation doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique. L'épreuve de fin de tronc commun devra refléter le travail tout au long du parcours de l'élève et ne devra en aucun cas être un filtre pour l'accès au niveau post-TC.

- ECOLO souhaite supprimer le CEB qui perd de son sens alors que le parcours que constitue le tronc commun n'est pas terminé.
- LES ENGAGÉS veulent lancer un grand chantier sur la question de ce qu'est la réussite scolaire, sur l'évaluation, ses moyens et le temps qui y est consacré.
- Le MR est favorable à une évaluation des apprentissages en fin de 3e et 6e primaires, ainsi qu'à la fin du tronc commun et de la 6e secondaire, avec un niveau d'exigence plus ambitieux et un seuil de réussite à 60 %.
- Le PS propose de maintenir une épreuve externe pour le CEB, mais de la rendre non certificative.

- Le PTB mise sur l'évaluation tout au long de l'année. Il supprime le Certificat d'études de base (à 12 ans) et organise une évaluation commune à la fin du tronc commun.

Toutes nos enquêtes internes montrent une explosion du nombre de réunions et du travail collaboratif lié à la gouvernance. Cette explosion est essentiellement induite par les FPO/WBE. Il importe, comme dans d'autres dossiers liés au tronc commun, que le Pouvoir régulateur intervienne pour mettre fin à toutes ces dérives rendant cette gouvernance inaudible pour les personnels en place. Aucun Parti ne mentionne ces éléments.

**DÉFI** DéFI considère qu'il est important de créer des liens étroits entre les acteurs des écoles du tronc commun (de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire incluse) et les écoles qualifiantes, notamment en matière de compétences manuelles, techniques, technologiques et numériques. Il s'agit également de coordonner les référentiels du tronc commun avec les filières générales et qualifiantes de l'enseignement secondaire supérieur.

Il faut coordonner les référentiels du tronc commun avec les filières générales et qualifiantes de l'enseignement secondaire supérieur.

**Ecolo** Ecolo veut encourager les initiatives d'écoles de tronc commun et favoriser, dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire, l'organisation, au sein des mêmes établissements, des filières de transition et de qualification.

Ecolo veut que l'école, en plus d'être un vecteur de transmission de savoirs, de compétences et de culture, soit un espace où chacun·e puisse trouver des clés de compréhension du monde et les réponses face aux enjeux actuels. Il veut remettre du sens dans les apprentissages en intégrant de nouveaux outils en matière de climat et d'environnement, d'identités, d'histoire, de droits et de discriminations dans la formation commune de l'après tronc commun, tant dans la filière qualifiante que dans la filière de transition. Il veut également poursuivre la refonte de l'enseignement général de transition après le tronc commun, en orientant ses missions vers la solidarité, l'inclusivité et la citoyenneté démocratique et climatique.

L'épreuve externe certificative en fin de primaire (CEB) n'a plus de sens dans le cadre du tronc commun jusqu'à la 3<sup>e</sup> secondaire. Ecolo la supprimera. Il mènera également une évaluation des autres dispositifs d'évaluations externes, afin de réduire la place qu'ils occupent dans le temps scolaire, de valoriser et de respecter au mieux les spécificités pédagogiques des écoles, ainsi que de réduire l'arbitraire des corrections.

Notre enseignement continue à être marqué par un taux trop important de redoublement. Cette fausse solution aux difficultés d'apprentissage est inutile sur le plan pédagogique, renforce les inégalités scolaires et mine la confiance des élèves concerné·e·s en eux·elles, ainsi que dans le système scolaire. Ecolo évaluera l'application des nouvelles règles relatives aux procédures de maintien dans le tronc commun et renforcera le suivi des élèves en difficultés en cours d'année.

Ecolo entend renforcer la place de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires (en priorité dans le tronc commun).



Il faut profiter de l'intégration claire de la thématique de la biodiversité dans les nouveaux référentiels du tronc commun pour intensifier la transmission des savoirs et savoir-faire relatifs à l'éducation relative à l'environnement dans les écoles.

Une meilleure sensibilisation aux métiers dans l'enseignement, une orientation pertinente vers les métiers, notamment les filières techniques, professionnelles et l'alternance, sont à revaloriser. Cela passe par un parcours d'orientation positive vers les secteurs d'activités les plus porteurs et leurs métiers, en soutien d'un accrochage scolaire en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du secondaire, en anticipation de la réforme du tronc commun. Ce processus se réalisera notamment via une information pertinente relative aux métiers en demande, en émergence et en évolution, en collaboration avec les entreprises, les secteurs professionnels et les organismes spécialisés de l'orientation et de la formation professionnelle.

Au terme du tronc commun, il convient de confirmer le choix d'orientation par le biais d'un bilan d'orientation obligatoire et non contraignant dans des Centres agréés (maîtrisant le paysage de l'enseignement et de la formation et dont les liens aux entreprises sont avérés) sur la base des compétences, des motivations et aspirations du jeune, et de l'informer sur les parcours possibles.

Les Engagés désirent intégrer la pédagogie entrepreneuriale dès l'enseignement primaire ainsi que dans le tronc commun de l'enseignement secondaire, en prêtant attention à motiver autant les filles que les garçons. La pédagogie entrepreneuriale vise à stimuler les soft skills (esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, créativité, esprit d'initiative et confiance en soi), notamment par l'apprentissage par projets.

L'école doit former au numérique.

Les Engagés veulent que la connaissance des notions de populisme, d'extrémisme, de radicalisme et de racisme soit davantage intégrée dans le contenu des référentiels du tronc commun «Formation historique, géographique, économique et sociale» et que ces notions figurent dans les futurs référentiels du degré supérieur de l'enseignement secondaire (post tronc commun). L'école du tronc commun et post tronc commun doit doter chaque futur citoyen d'une solide culture générale donnant des clés de compréhension du monde et de l'attachement aux principes démocratiques.

Dans la logique de la nouvelle structure du tronc commun et en particulier de l'enseignement secondaire, Les Engagés souhaitent donner la possibilité aux Pouvoirs organisateurs qui le souhaitent d'étendre leur DOA actuel ou d'en créer de nouveaux, sous la forme d'écoles du degré inférieur.

Ils veulent lancer un grand chantier sur la question de ce qu'est la réussite scolaire, sur l'évaluation, sur ses moyens et le temps qui y est consacré, en lançant à la fois une étude interuniversitaire sur l'existant ici et ailleurs, et des focus groupes de directeurs et d'enseignants dont le fruit serait relu par ces mêmes chercheurs. Il convient d'interroger la pertinence du temps scolaire consacré à l'évaluation par rapport au temps consacré à l'apprentissage, ce que n'a pas prévu la réforme des rythmes scolaires de 2022, à part des interdictions la semaine suivant les deux semaines de pause.

**MR** Le MR souhaite évaluer, après sa mise en œuvre, la pertinence de l'allongement du tronc commun jusqu'à la 3<sup>e</sup> secondaire et mettre en place des mesures pour aider les élèves en difficultés, suite à la suppression du degré différencié du premier degré du secondaire.

Le MR est favorable à davantage d'évaluations externes certificatives. Le MR est favorable à une évaluation des apprentissages en fin de 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, ainsi qu'à la fin du tronc commun et de la 6<sup>e</sup> secondaire, avec un niveau d'exigence plus ambitieux et un seuil de réussite à 60 %. En fin de 3<sup>e</sup> primaire, cette évaluation externe portera sur la maîtrise des compétences de base (savoir lire, écrire et compter) pour pouvoir au plus vite remédier aux difficultés afin qu'elles ne s'accumulent pas au risque de mettre en péril la suite de la scolarité (échec, redoublement, décrochage). La seconde évaluation en 6<sup>e</sup> primaire doit intégrer la dimension polytechnique du tronc commun en élargissant le CEB actuel à d'autres matières. L'évaluation à l'issue du tronc commun doit renforcer l'orientation positive vers les filières de spécialisation. Enfin, une évaluation certificative externe en vue de l'obtention du Certificat d'études secondaires supérieures (CESS) doit être maintenue afin de faire le bilan des apprentissages en fin de 6<sup>e</sup> secondaire.

Le cursus donné à tous les élèves doit permettre à chacun de maîtriser les apprentissages qui lui permettront de poursuivre efficacement son parcours dans les dernières années du secondaire, et ensuite son entrée dans l'enseignement supérieur ou sur le marché du travail de façon positive et réussie. Le MR souhaite, après évaluation de sa mise en œuvre, de ses modalités d'organisation et de son impact sur les établissements et membres du personnel, accentuer l'acquisition des apprentissages de base, la remédiation et l'accompagnement personnalisé, mettre en œuvre de véritables activités et outils d'orientation, ainsi qu'un dispositif spécifique pour les élèves en grande difficulté ou encore des stratégies pour apprendre à apprendre. Complémentairement aux apprentissages de base, le MR entend mettre en œuvre les apprentissages polytechniques en vue d'initier les élèves à la diversité des formations possibles et de susciter les talents. Il s'agit par exemple de sensibiliser les filles et les garçons aux STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) et aux métiers de la formation et des soins. Le MR entend également mettre en œuvre les domaines transversaux que sont l'esprit d'entreprendre, l'éducation financière, l'éducation aux médias, l'éducation à la culture et à l'art, l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (dont la citoyenneté numérique et l'éducation politique), l'éduca-

tion à la vie relationnelle, affective et sexuelle, l'éducation à l'environnement, au travers du travail collaboratif, et ce en partenariat avec des opérateurs de référence, agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant le tronc commun, les élèves doivent effectivement être formés à une bonne connaissance d'eux-mêmes, de leurs compétences et de leurs affinités, afin de les rendre conscients et acteurs de leurs parcours et non spectateurs. Ceci passe par la participation à des activités orientantes, par l'intégration d'activités relatives à l'esprit d'entreprendre, par des stages d'orientation, par une sensibilisation aux métiers avec le monde de l'entreprise et de l'emploi, par des tests réguliers, par la constitution d'un dossier reprenant les forces et talents de l'élève. Plus précisément, il s'agit d'instaurer, durant les années secondaires du tronc commun, un stage d'observation en entreprise ou en association de cinq jours, dans le but de donner à l'élève l'occasion de découvrir le monde du travail, de partager le quotidien de professionnels de différents secteurs et d'ainsi bénéficier d'une expérience concrète qui lui permette de préciser son projet d'orientation tout autant que sa culture générale citoyenne.

**PS** Le tronc commun tel qu'il est conçu dispose d'une dimension pluridisciplinaire et polytechnique. L'enseignement polytechnique, comme le PS le conçoit, repose sur une approche humaniste qui considère la personne dans sa globalité. Cette vision régit le processus d'éducation et de formation. Il associe étroitement, en un tout, culture générale, culture citoyenne et culture technique, et reconnaît l'unicité du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Dès lors, l'enseignement polytechnique refuse de dissocier ou de hiérarchiser théorie et pratique, concret et abstrait, activités manuelles et intellectuelles.

Afin de permettre aux élèves de faire un choix positif et éclairé pour la suite de leurs études, il faudra que les activités d'enseignement proposées, notamment dans le cadre des cours techniques et pratiques, disposent d'un éventail suffisamment varié.

Renforcer le rôle des académies dans le déploiement du PECA, au bénéfice d'activités entièrement gratuites, locales et diversifiées.

Le PS souhaite renforcer la qualité des apprentissages, en finalisant le tronc commun et en poursuivant la réforme de l'après-tronc commun.

Développer les savoirs et compétences numériques. Une place spécifique est réservée dans les référentiels du tronc commun à l'enjeu de former nos élèves à ces savoirs et compétences.

Le déploiement du tronc commun passe également par un renforcement des collaborations entre établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire inférieur afin d'organiser un véritable continuum pédagogique de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 3<sup>ème</sup> secondaire. Ce type de partenariats permettra en outre des mutualisations d'infrastructures et de matériel qui seront bénéfiques pour tous les acteurs concernés dans une logique d'efficience. En outre, il faudra créer un cadre juridique permettant une reconnaissance officielle d'écoles du tronc commun, qu'il s'agisse de nou-



velles entités juridiques uniques ou de partenariats et restructurations entre écoles existantes. Les écoles du tronc commun sont des écoles qui organiseront l'ensemble des niveaux d'enseignement entrant dans le tronc commun.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la mise en place d'une évaluation certificative externe pour tous les élèves en fin de tronc commun (certificat de fin de tronc commun). Le PS propose de maintenir une épreuve externe pour le CEB, mais de la rendre non certificative. Il faudra définir les modalités d'organisation et le contenu des épreuves du certificat du tronc commun pour qu'il constitue un outil efficace de mesure des connaissances et compétences acquises par les élèves, avec une réelle plus-value pédagogique.



Le PTB veut allonger le tronc commun jusqu'à 16 ans, selon le modèle scandinave. Les élèves suivent les mêmes cours (général, technique et artistique). Après 16 ans, les jeunes effectuent leur choix d'études. Depuis le début des années 2000, le PTB propose l'application du modèle scandinave. Ce système scolaire, non seulement donne un enseignement de haute qualité, mais en plus est beaucoup plus égalitaire : les élèves issus de familles plus populaires y réussissent beaucoup mieux. Ce système repose sur un tronc commun plus long, de la première primaire jusqu'à la quatrième secondaire. Les élèves y reçoivent les mêmes cours, qui développent la tête (cours généraux), le corps (cours sportifs), le cœur (cours artistiques) et les mains (cours techniques). Les enfants qui ont des difficultés sont immédiatement aidés en classe.

Le PTB mise sur l'évaluation tout au long de l'année. Il supprime le Certificat d'études de base (à 12 ans) et organise une évaluation commune à la fin du tronc commun. À 16 ans, les jeunes pourront alors faire leur choix en connaissance de cause.

Le PTB veut préparer les jeunes à s'en sortir sur le marché du travail mais aussi à comprendre le monde pour pouvoir le rendre meilleur et devenir des citoyens. Un enseignement polyvalent en tronc commun jusqu'à 16 ans permettra d'augmenter la qualité de l'enseignement pour tous les élèves et toutes les écoles.

Une des causes importantes d'inégalités, c'est l'obligation de choisir une orientation trop tôt. Actuellement, les élèves sont plutôt orientés en fonction de leurs résultats. Ceux qui sont en échec sont souvent envoyés vers les filières techniques et professionnelles, dites qualifiantes, ce qui contribue à une sorte de hiérarchisation malsaine des filières. De plus en plus de voix s'élèvent pour changer cette image et «revaloriser le qualifiant». La meilleure manière de le faire est, d'une part, de revaloriser les métiers auxquels il mène, ce qui signifie de meilleures conditions salariales et de travail pour des métiers qui sont souvent parmi les plus utiles socialement. D'autre part, il faut arrêter d'orienter en fonction des résultats, mais plutôt de permettre de vrais choix.

Pour être capable de faire un choix, un jeune doit pouvoir toucher à tout, découvrir des domaines d'intérêt qu'il ne rencontre pas forcément à la maison, avoir l'occasion de les expérimenter. Pour cela, il faut du temps et donc retarder ce choix.

### 3.4.c. Personnel auxiliaire d'éducation-PAE et personnel puériculteur

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Pour la CSC-Enseignement, la présence d'un-e puériculteur-trice dans chaque classe de 1<sup>ère</sup> maternelle est une nécessité et il est nécessaire de disposer d'éducateurs spécialisés à tous les niveaux du tronc commun.

Les programmes d'ECOLO, des ENGAGÉS, du MR et du PS répondent à ces préoccupations.

**ecolo** Dans le fondamental, Ecolo engagera des éducateur-trice-s comme dans le secondaire. En outre, chaque école aurait des logopèdes et des psychologues pour aider les enfants qui en ont besoin.



Faire en sorte que toutes les écoles maternelles, primaires, fondamentales, aient dans leur cadre organique un-e éducateur-trice par tranche de 200 élèves et une personne chargée du secrétariat dès 400 élèves au sein d'un même Pouvoir organisateur, afin que les directions puissent assurer un accompagnement pédagogique et de soutien auprès de leurs enseignants.



Le MR souhaite doter chaque implantation maternelle d'un équivalent temps plein de puériculteur-trice afin de permettre aux instituteur-trice-s de se concentrer sur le groupe et les apprentissages. Il veut également développer la fonction d'éducateur-trice dès le primaire en tant que médiateur-trice de première ligne, notamment dans la prévention du harcèlement et le renforcement des liens de communication et le dialogue entre élèves, parents et directions d'écoles.



Le PS défend l'engagement progressif d'un-e éducateur-trice dans chaque école primaire, dont le travail sera complémentaire de celui de l'équipe pédagogique.

### 3.4.d. Accompagnement personnalisé - Remédiation

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement est favorable à un véritable tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire mais pas à n'importe quelles conditions.

Aujourd'hui, la pénurie d'enseignants participe au "détournement" des moyens injectés pour l'encadrement personnalisé et la remédiation immédiate.

Le Pouvoir régulateur doit mieux contrôler l'utilisation de ces moyens.

Lorsque le tronc commun sera implémenté dans l'enseignement secondaire, il sera important de tenir compte des difficultés rencontrées au sein de l'enseignement fondamental et de les corriger dans l'ensemble des niveaux. Ainsi, la part de remédiation, de consolidation et de dépassement (RCD) devra être identifiée et organisée selon des modalités spécifiques qui garantiront que ces moments soient compris dans le temps et la charge scolaire.

Des moyens supplémentaires (impliquant des éducateurs) devront être consacrés au décrochage scolaire.

La majorité des Partis s'accordent sur l'importance de la différenciation et de l'accompagnement personnalisé mais n'évoquent pas les moyens.

Le MR souhaite mieux rémunérer les enseignants chargés de l'accompagnement personnalisé !

Le PTB va plus loin en considérant le manque de moyens et en souhaitant le renforcement du personnel des CPMS.

**Défi** DéFI considère qu'un système d'enseignement performant doit veiller à mettre en place des stratégies de remédiation le plus tôt possible lorsque cela est nécessaire, en évaluant les résultats individuels et en intervenant dès lors que ceux-ci ne sont pas atteints, soit au niveau des écoles, soit au niveau des élèves :

- › interventions ciblées au niveau des écoles : rapport de performance pour renforcer la sensibilisation des responsables (directions et Pouvoirs organisateurs), financement différencié pour les écoles qui accueillent des élèves issus de milieux défavorisés, remplacement ou renforcement d'équipes de direction défaillantes ;
- › interventions ciblées au niveau des élèves : mobilisation d'enseignants spécialisés pour offrir une aide individuelle ou en petits groupes aux élèves qui risquent de rester à la traîne, notamment pour contrebalancer les conséquences d'un environnement familial défavorisé.

**Les engagés** Pour que l'école prenne mieux en compte les différences entre les enfants, les apprentissages devraient être plus personnalisés : les élèves doivent pouvoir avancer à leur propre rythme, bénéficier de remédiations spécifiques dès qu'ils rencontrent des difficultés, pouvoir effectuer des activités de dépassement dans les matières où ils sont à l'aise. Pour que cette personnalisation soit envisageable, l'enseignant doit disposer d'outils pédagogiques, notamment numériques, et de conditions de travail appropriées. Cette personnalisation permettra d'allier les nécessités d'un enseignement collectif avec une plus grande efficacité et différenciation qu'actuellement.

**MR** Il n'y a pas d'égalité des chances si l'on n'aide pas ceux qui en ont le plus besoin. Au-delà de l'accompagnement personnalisé durant le temps scolaire, proposer un encadrement spécifique en dehors des heures de cours de la grille-horaire permettrait aux élèves de recevoir un ac-

compagnement assuré par des enseignants pour les devoirs, les leçons ou toute remise à niveau supplémentaire. Les enseignants qui souhaitent assurer ces heures seront rémunérés en conséquence.

**PS** Poursuivre et élargir le déploiement d'heures d'accompagnement personnalisé dans la grille-horaire de tous les élèves. Il est indispensable de concrétiser cet engagement et d'élargir ensuite le mécanisme au reste du tronc commun, soit au degré inférieur de l'enseignement secondaire. Une réflexion à propos de la continuité du dispositif dans le degré supérieur du secondaire devra être intégrée dans le chantier de l'après-tronc commun.

Assurer un soutien éducatif renforcé en première secondaire commune pour les élèves ayant éprouvé des difficultés en fin de primaire. Malgré la mise en oeuvre progressive du tronc commun, la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire restera un enjeu essentiel dans les prochaines années. La suppression du premier degré différencié, prévue par le code de l'enseignement, renforcera encore cet enjeu. Il conviendra donc de veiller, soit dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, soit par d'autres moyens, à ce qu'une aide éducative renforcée soit garantie aux élèves ayant éprouvé des difficultés en fin de primaire.

Renforcer le soutien et l'encadrement des élèves qui présentent des difficultés dans l'acquisition ou la maîtrise de la langue d'apprentissage, durant les premières années de la scolarité. Cette maîtrise de la langue d'apprentissage est en effet un facteur essentiel de la réussite scolaire et de la réduction des inégalités.

**ptb** Le PTB veut sortir de la «culture de l'échec» pour développer une «école de la réussite». Il prendra en exemple le modèle scandinave où tous les enseignants ont été formés à repérer les difficultés d'apprentissage et à y

remédier en classe. Ils pourront faire appel à un professionnel de la remédiation ou au «pool» de remplaçants. Aujourd'hui, la remédiation est prise en main trop tard et

les moyens manquent pour lutter contre le décrochage scolaire grandissant. C'est pourquoi le PTB renforcera le personnel des Centres psycho-médico sociaux (Cpms).

### 3.4.e. Grille-horaire et cours de langues

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement est favorable à une régulation du choix sur un bassin scolaire qui facilitera l'organisation des cours de langues, permettra la formation de groupes de taille plus réduite. Le choix de la première langue n'est pas autorisé à certains endroits. Ailleurs, ce choix est source de discrimination sociale, de concurrence et pose de réels problèmes d'organisation.

Si l'ensemble des Partis prône l'apprentissage précoce d'une seconde langue (parfois via un éveil aux langues), seul le MR prône les deux langues nationales comme obligation à privilégier ainsi que la continuité de l'apprentissage entre les niveaux primaire et secondaire.

Ecolo et le PTB font clairement référence à l'immersion qu'ils soutiennent. La CSC-Enseignement réclame depuis longtemps une évaluation de l'immersion qui exacerbe la concurrence entre les écoles.

**DÉFI** DéFI considère que l'apprentissage des langues étrangères doit avoir lieu dès le plus jeune âge (dès la maternelle), notamment par des programmes d'éveil aux langues en pédagogie active qui visent à sensibiliser les plus jeunes de manière ludique à l'altérité, à la diversité linguistique, culturelle, et qui visent à renforcer chez l'enfant l'ouverture d'esprit, sa curiosité d'apprendre ainsi que le sens du respect de l'autre. Dans la foulée, il est indispensable d'apprendre la deuxième langue étrangère dès la cinquième primaire. L'objectif est clair : obtenir un certificat d'études secondaires en maîtrisant deux langues en plus de la langue d'enseignement.

**ecolo** Ecolo souhaite intégrer dans les temps scolaires -par exemple en milieu de journée- des moments d'ouverture pour toutes et tous au sport, à la culture, à l'éducation à l'environnement, à la démocratie et à la citoyenneté, à la psychologie, en concertation et en partenariat avec les Services du secteur (Académies, Accueil temps libre, ...), et cela, sans empiéter sur le volume des cours. Il souhaite également créer du temps pour la remédiation et le soutien, ainsi que des moments de collaboration, de construction et de soutien pédagogique pour les enseignant-e-s.

Pour Ecolo, il importe d'assurer à chaque élève la chance de mieux comprendre ses concitoyen-ne-s et d'appréhender la riche diversité de notre pays. L'absence de volonté politique en la matière depuis de trop nombreuses années est dommageable et produit des effets délétères, aussi pour l'employabilité des Wallon-ne-s. Ecolo veut par ailleurs renforcer les échanges linguistiques entre les écoles des

réseaux francophones et des réseaux néerlandophones.

Pour soutenir la création de classes en immersion, y compris dans des filières de transition et professionnelles, il mettra en place un programme global touchant à la fois à la formation initiale et continue des enseignant-e-s, à la mise en réseaux des initiatives d'immersion, à la mise à disposition d'outils pédagogiques spécifiques et à l'intégration d'activités annexes telles que le PECA, pour générer des apports plus ludiques à la pratique de langues nationales ou étrangères.

**MR** Au sein d'un Etat fédéral, l'apprentissage des langues nationales revêt un caractère essentiel. Dans ce cadre, l'apprentissage obligatoire du néerlandais ou de l'allemand doit être privilégié en Wallonie, comme première langue moderne, dès l'enseignement primaire. Le principe de continuité de l'apprentissage de la langue entre les niveaux d'enseignement primaire et secondaire devra également être assuré.

**ptb** Le PTB veut développer le bilinguisme dans l'enseignement et les échanges au-delà des barrières linguistiques. Il souhaite généraliser l'enseignement en immersion à Bruxelles et rendre l'apprentissage du néerlandais obligatoire en Wallonie.

Le PTB veut former des enseignants bilingues et favoriser les échanges d'enseignants entre les différentes communautés linguistiques.

## 3.5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POST TC

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

La CSC-Enseignement exige que l'enseignement qualifiant de plein exercice et en alternance soient revalorisés afin de mettre fin à toute filière de relégation. Il doit rester de l'enseignement débouchant sur un CESS unique.

Une attention particulière doit être portée sur le PEQ (parcours de l'enseignement qualifiant) ainsi que sur la régulation des options (rationalisation et programmation). Toute perte d'emploi devra être accompagnée par un plan de reconversion.

Pour la CSC-Enseignement, les CEFA doivent pouvoir bénéficier pleinement des moyens qui leur sont accordés pour organiser leurs classes.

Ecolo entend faire du qualifiant et de l'alternance un choix positif et émancipateur.

Le PS prône que l'étudiant puisse parcourir sa scolarité dans un enseignement qualifiant public.

LES ENGAGÉS et le MR veulent recentrer ces filières vers une logique "métier".

DÉFI et PTB ne s'expriment pas à ce sujet.

**ecolo** Ecolo veut construire un parcours d'éducation à la citoyenneté dans les référentiels de l'après tronc commun, dans l'enseignement de transition et dans le qualifiant, et construire des partenariats durables avec le secteur associatif (par la création d'un plan pluriannuel de partenariats associations-écoles).

Il veut que l'école, en plus d'être un vecteur de transmission de savoirs, de compétences et de culture, soit un espace où chacun-e puisse trouver des clés de compréhension du monde et les réponses face aux enjeux actuels.

Ecolo veut remettre du sens dans les apprentissages en intégrant de nouveaux outils en matière de climat et d'environnement, d'identités, d'histoire, de droits et de discriminations dans la formation commune de l'après tronc commun, tant dans la filière qualifiante que dans la filière de transition. Face à la complexité de ces enjeux, il veut encourager le décloisonnement et soutenir l'organisation de projets transversaux en dégagant des heures spécifiquement allouées à la coordination de projets interdisciplinaires. Il veut également poursuivre la refonte de l'enseignement général de transition après le tronc commun en orientant ses missions vers la solidarité, l'inclusivité et la citoyenneté démocratique et climatique. Ecolo veut renforcer les liens entre le secteur culturel et l'école, consolidant encore davantage le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).



Favoriser un changement de méthodes d'enseignement dans le cadre de l'enseignement de transition et d'organisation en grilles-horaires standard de cours classiques face à la classe, en vue d'introduire partiellement dans le cursus des modes d'enseignement inspirés du modèle anglo-saxon, axé sur l'autonomie et la responsabilité des élèves.



Pour le MR, il est capital de s'atteler prioritairement à l'organisation de l'après tronc commun en deux voies (transition/qualifiante), à l'orientation des élèves qui

auront réussi l'épreuve certificative à l'issue du tronc commun (certificat du tronc commun) ainsi qu'à la prise en charge de ceux qui ne l'auront pas réussie.



De façon transversale et quelle que soit la filière choisie par l'élève, il est essentiel, pour le PS, de promouvoir des objectifs ambitieux pour l'école et notamment de :

- › développer des contenus des savoirs et des compétences attendus qui soient ambitieux, afin que tous les élèves disposent d'un bagage général élevé et adapté aux enjeux de notre époque. On pense par exemple à l'utilisation du numérique, à la maîtrise des langues modernes, à l'ouverture et à l'esprit critique apportés par les cours d'histoire et de géographie, ou encore au raisonnement scientifique ;
- › placer l'autonomisation et la responsabilisation de l'élève dans son apprentissage au centre des approches pédagogiques ;
- › viser au moins autant à développer la citoyenneté active et l'esprit critique qu'à préparer l'insertion dans la vie active et professionnelle ;
- › intensifier les pratiques de stage et les collaborations avec les acteurs extérieurs à l'école ;
- › lutter contre le redoublement et encourager la réussite scolaire en intensifiant le suivi individualisé des élèves et en encourageant la différenciation des apprentissages ;
- › déployer une approche active et positive de l'orientation tout au long du parcours de formation ;
- › renforcer fortement la qualité des transitions vers l'enseignement supérieur, en ce compris en créant des passerelles pour les élèves issus de la filière de qualification de l'enseignement secondaire.

### QUALIFIANT ET ALTERNANCE

**ecolo** Ecolo veut faire de l'enseignement qualifiant un choix positif et émancipateur pour les élèves. Il renforcera sa visibilité et sa promotion dans la fin du tronc com-



mun et auprès des acteurs et actrices de l'orientation (corps enseignant, directions, parents, Cpms).



Les Engagés veulent recentrer les filières qualifiantes sur une logique «métier», en lien avec le monde de l'entreprise. Ainsi, les cours communs (français, langues modernes, mathématiques,...) de ces filières seront adaptés aux besoins du métier auquel les élèves se forment.

Les Engagés veulent mettre en œuvre une vaste réforme qui :

- › revalorise et améliore de manière générale la qualité, l'attractivité et l'image de l'enseignement qualifiant et de l'alternance au sein de l'enseignement, auprès des élèves, des parents, des entreprises, du grand public, en en faisant une voie d'excellence ;
- › développe l'enseignement et la formation en alternance qui fait de l'apprenant à la fois un technicien apte à exercer un métier déterminé, mais aussi un citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- › encourage les jeunes filles pour qu'elles n'hésitent pas à s'orienter vers des formations qualifiantes dans des secteurs en pénurie, d'avenir et stratégiques, comme la construction, l'ingénierie ou les métiers numériques, bastions essentiellement masculins ;
- › développe l'enseignement en alternance en élargissant fortement l'offre de formation en alternance (meilleure couverture géographique et/ou des métiers ; transformation de formation existante purement en centre/école vers des formations en alternance) et/ou assurer qu'elle est en phase avec les besoins du monde du travail.



Pour le MR, la filière de qualification doit être exigeante et garantir la qualité des apprentissages. Le MR souhaite dès lors évaluer la mise en place de ce PEQ sur le plan organisationnel et la qualité de la formation qualifiante classique en trois ans, avec le concours des directions des écoles concernées. Le MR plaide en outre pour une mise à jour plus régulière des profils de certification dans le qualifiant pour qu'ils collent aux évolutions rapides du monde du travail. A côté de la filière classique, le MR plaide pour que la grande majorité des filières soient organisées en alternance.

Le MR veut mieux préparer les élèves au monde du travail au moyen d'une alliance renforcée entre l'enseignement et la formation en alternance d'une part, et les entreprises d'autre part, en privilégiant notamment les métiers en

pénurie et les secteurs porteurs d'avenir, y compris dans l'enseignement supérieur et de Promotion sociale. De plus, l'entreprise ne doit pas rester à la porte des classes. Le MR soutient le développement des années préparatoires et la création d'une section en entrepreneuriat, en partenariat avec les Fédérations de Pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement et les opérateurs régionaux concernés (IFAPME, SFPME, Wallonie Entreprendre, hub.brussels, etc.).

Le MR veut également renforcer la formation en alternance au sein des Pôles Formation Emploi (PFE) bruxellois en y renforçant la place des entreprises qui doivent être beaucoup plus impliquées dans la définition des profils-métiers. Pour les élèves en âge d'obligation scolaire, l'alternance sera déployée comme filière à part entière post tronc commun. Afin de coïncider aux besoins et aspirations de certains élèves ou aux spécificités de certains métiers, les modalités organisationnelles seront définies en fonction des parcours et options étalés sur les trois années d'études (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>).



Il est important qu'un élève qui a fait le choix du qualifiant puisse poursuivre toute sa scolarité dans un enseignement public :

- › décloisonner les cours généraux en intégrant dans la grille-horaire des élèves une place pour un enseignement par projets, transversal et pluridisciplinaire, basé sur l'autonomie et la collaboration entre élèves ;
- › développer de véritables filières artistiques et sportives au sein de l'enseignement de transition, afin de permettre à tous les talents de s'épanouir à l'école ;
- › encourager davantage, dans les enseignements, les méthodes pédagogiques favorisant l'autonomie des élèves et le raisonnement critique, comme la recherche ou les travaux basés sur l'expression orale ou écrite ;
- › mettre en place des modules ou des cours de «méthode de travail», afin de préparer les élèves à l'enseignement supérieur ;
- › renforcer l'enseignement des langues ;
- › mener une réflexion quant aux options proposées aux élèves dans l'enseignement de transition, afin de créer des blocs cohérents d'options, de permettre des temps suffisants de remédiation, de permettre aux élèves de donner du sens à leur cursus et de veiller à une charge de travail soutenable pour les élèves ;
- › mener une réflexion sur l'avenir de l'épreuve externe du Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## 4.1. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

L'enseignement supérieur souffrant d'un sous-financement chronique, nous saluons que des Partis tels le PS, ECOLO, DÉFI, le PTB et LES ENGAGÉS veuillent, à terme, sortir du système de l'enveloppe fermée qui, en raison de la hausse du nombre constant des étudiants, induit une baisse du financement. Ce carcan budgétaire pèse lourdement sur les épaules des membres du personnel.

Notons que les mêmes Partis s'inquiètent, à juste titre, de la précarité dans le milieu étudiant. Ce phénomène relève de l'urgence sociale et nécessite des solutions structurelles et pérennes.

Nous ne partageons pas la solution du MR qui consiste à permettre aux étudiants jobistes de travailler plus. Les mécanismes d'aides doivent être suffisamment adaptés aux besoins pour permettre aux étudiants, et principalement ceux qui souffrent le plus de la précarité, de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions, ce qui implique une régulation du temps consacrés aux jobs d'étudiants.

Quelques Partis considèrent à juste titre qu'il est primordial de soutenir l'étudiant, particulièrement au début du cursus, par divers mécanismes d'aide à la réussite.

LES ENGAGÉS, le PS et ECOLO se positionnent en faveur d'une réforme des rythmes académiques pour tendre vers un rapprochement du calendrier de l'enseignement obligatoire et afin de permettre aux étudiants et aux membres du personnel de bénéficier de véritables périodes de repos. Dans ce cadre, il faut repenser les méthodes d'évaluation et d'autres dispositifs. La CSC-Enseignement y est bien entendu favorable pour autant que cela fasse l'objet d'une concertation de tous les acteurs du secteur.

La CSC-Enseignement déplore le manque d'évocation, par les Partis, de l'ARES dans son rôle de coupole de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire de doter l'ARES d'indicateurs récents et fiables afin de lui permettre de remplir pleinement ses missions.

La CSC-Enseignement s'inquiète de l'évocation, notamment par LES ENGAGÉS, d'un accroissement de l'autonomie et des libertés dans la gestion des établissements. Il en va de même pour la création de partenariats avec des entreprises comme souhaité par le MR. Il est nécessaire qu'il y ait des balises claires sur ces sujets.

Les Partis prônent une mobilité accrue des étudiants par le biais du programme Erasmus +. Nous soutenons ce dispositif pour autant que la mobilité entrante ne soit pas freinée par la hausse du coût des études. La CSC-Enseignement demande la création d'un fonds de compensation européen.

La CSC-Enseignement soutient les démarches qui visent à promouvoir et à soutenir la FIE. La baisse des inscriptions dans un contexte de pénurie est particulièrement inquiétante.

Nous soutenons toutes les démarches qui visent à favoriser l'inclusion, la sensibilisation à la cause environnementale, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la lutte contre le harcèlement, le harcèlement sexuel et les violences sexuelles.

- DÉFI** ➤ Lutter contre la précarisation du milieu étudiant en adaptant le système de globalisation des revenus en tenant compte des revenus de la personne en charge de l'étudiant. Renforcer la collaboration entre les associations d'étudiants et les établissements d'enseignement supérieur afin de garantir les droits de ces derniers. Simplifier la procédure d'obtention des bourses.
- Investir dans les infrastructures. Inscire les infrastruc-

tures de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un plan pluriannuel d'investissements stratégiques.

- Augmenter le montant de l'enveloppe fermée allouée au financement de l'enseignement supérieur.

**ecolo** ➤ Assurer l'accessibilité de l'enseignement supérieur.

- Défendre un enseignement dont les coûts sont limités

- pour répondre à l'urgence sociale vécue par les étudiants.
- › Une conférence interministérielle permanente dédiée à la précarité étudiante doit être installée.
  - › Écolo s'oppose à l'instauration de tout concours ou examen d'entrée.
  - › Augmenter le financement de l'enseignement supérieur et réformer les frais d'inscription sans limiter l'accès à l'enseignement. Le système d'enveloppe fermée exacerbe la concurrence entre les institutions. Par le définancement qu'elle induit, elle encourage la marchandisation de l'enseignement et détériore les conditions de travail.
  - › Faire évoluer l'organisation des études pour favoriser la réussite en renforçant le continuum pédagogique entre le secondaire et le supérieur, et en accompagnant l'évolution des modes d'évaluation et d'apprentissage, avec une attention particulière pour les étudiants en première année.
  - › Réformer les rythmes académiques pour qu'ils épousent les contours du calendrier scolaire et garantissent de véritables plages de repos entre les semestres afin de garantir le bien-être des étudiants et des professeurs. Ecolo préconise une réforme des rythmes concertée avec les acteurs, qui distribue mieux ces temps au cours de l'année, liée à une évolution des pratiques pédagogiques et d'évaluation.
  - › Assouplir la réforme Paysage. Le décret ne tient pas compte des réalités très diverses auxquelles sont confrontés les étudiants. L'explosion de la précarité des étudiants force de plus en plus ces derniers à travailler au lieu d'étudier. Ecolo demande que le nombre d'inscriptions et de réorientations prévu par le décret Paysage soit revu à la hausse.
  - › Ouvrir l'enseignement supérieur aux enjeux contemporains, notamment en développant des modules de formation aux grands enjeux écologiques.
  - › Développer une offre d'enseignement supérieur diversifiée, dans tous les bassins de vie en Belgique francophone.
  - › Lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles sur les campus, notamment en facilitant le dépôt de signalements dans chaque établissement et en assurant l'accès à une aide psychologique pour les étudiants qui le souhaitent.
  - › Déconstruire les stéréotypes genrés d'accès aux disciplines scientifiques.
  - › Améliorer les synergies entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.
  - › Améliorer les infrastructures de l'enseignement supérieur et les rendre plus durables et écologiques.
  - › Initier une réflexion sur la place des intelligences artificielles dans la recherche et l'enseignement.
  - › Rendre le programme "Erasmus +" plus accessible pour tous.



› Accompagner les étudiants dans un parcours de réussite. Un étudiant qui réussit est un étudiant bien orienté et bien préparé. Il faut revoir le mo-

dèle de transition entre l'enseignement secondaire et supérieur et que, d'un autre côté, l'enseignement supérieur adapte sa première année en vue de permettre aux étudiants de s'adapter aux attentes, aux compétences et aux méthodes requises.

- › Repenser l'aide à la réussite en la renforçant et en développant des dispositifs d'accompagnement, prévoyant un soutien méthodologique et une remédiation immédiate et préventive.
- › Assurer le renforcement pédagogique des enseignants. Inclure l'accompagnement pédagogique aux réalités étudiantes, notamment dans les dispositifs d'aide à la réussite. Systématiser l'accompagnement pédagogique des nouveaux enseignants par des équipes pluridisciplinaires dédiées. Garantir pour tout enseignant nouvellement engagé un accompagnement pédagogique pendant ses deux premières années. Garantir la prise en compte des compétences pédagogiques dans l'évaluation des professeurs. Réformer le CAPAES.
- › Réformer les rythmes académiques et les modes d'évaluation. Établir une feuille de route claire détaillant les étapes de la réforme. Réformer le calendrier en concertation avec les établissements, les étudiants et les organisations syndicales.
- › La réforme doit se faire dans l'intérêt des étudiants et des membres du personnel tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et en libérant des périodes dédiées aux activités de recherche, ainsi que des périodes de congé ou de repos. Innover et expérimenter de nouvelles pratiques en termes d'évaluation.
- › Renforcer l'attractivité des filières en pénurie et les réorientations. Faciliter la reprise d'études en développant des formations en alternance pour les titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur. Travailler sur un plan d'activités pour les filières en soins infirmiers, dans l'enseignement (FIE) et les STEM. Supprimer le concours d'entrée en médecine et en dentisterie, ainsi que le numerus clausus. Poursuivre le développement de l'offre de bacheliers et de masters en alternance.
- › Renforcer le financement de l'enseignement supérieur en ouvrant l'enveloppe fermée et en mettant en place d'un mécanisme de financement qui préserve structurellement l'enseignement supérieur d'une dégradation de ses moyens par étudiant. Diminuer les coûts engendrés par les étudiants non résidents européens (création d'un fonds de compensation européen).
- › Exonérer le salaire des chercheurs du précompte professionnel.
- › Renforcer l'autonomie de l'enseignement supérieur. Offrir aux établissements une plus grande liberté dans la gestion des affaires académiques et administratives. Cette autonomie doit permettre de définir leurs programmes, de recruter le personnel académique. Les Hautes Ecoles et les ESA doivent également bénéficier d'une large autonomie dans l'exercice de leurs missions et de leur fonctionnement.
- › Favoriser la bonne gouvernance. Renforcer les collaborations entre institutions, mutualiser les dépenses de fonctionnement des établissements en favorisant des

alliances, rapprochements, voire fusions. Reconnaître l'expérience acquise hors enseignement lorsqu'elle apporte une valeur ajoutée à la qualité de l'enseignement. Assurer une mobilité entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (statut, procédures de recrutements,...). Si la réforme de la gouvernance a été lancée pour les Hautes Ecoles, Les Engagés soutiennent la mise en œuvre d'une réforme pour les ESA en tenant compte de leurs spécificités et de leur financement.

- Poursuivre les réformes liées à la gouvernance. Rationaliser les offres de formations désuètes et poursuivre la réforme sur la rationalisation des habilitations. Remettre en cause la logique de co-diplomation pour l'octroi des nouvelles habilitations. Garantir la liberté d'association des établissements en les protégeant notamment de la logique territoriale des pôles académiques. Réaliser une évaluation externe et institutionnelle de l'ARES par le Parlement. Se servir du numérique pour faciliter la gouvernance des établissements et le pilotage de l'enseignement supérieur (plateforme e-Paysage).
- Favoriser la gestion des infrastructures et la transition climatique.
- Renforcer les allocations d'études et les aides de la FWB.
- Assurer une meilleure prise en charge du coût de la vie et du logement.
- Renforcer les aides ciblées favorisant l'inclusion.
- Favoriser une transition environnementale et sociétale.
- Renforcer les échanges et l'autonomie au niveau international.
- Renforcer l'intégration européenne et le programme Erasmus +.
- Favoriser la recherche appliquée et renforcer les partenariats.
- Refinancer la recherche, notamment à l'aide de mécanismes fiscaux.

**MR** ➤ Un enseignement supérieur connecté au monde du travail en passant notamment par l'intégration accrue de l'alternance dans les programmes, en vue d'acquérir des compétences concrètes directement applicables sur le marché du travail.

- Création de partenariats solides entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.
- Des campagnes de sensibilisation doivent informer les familles sur les débouchés professionnels stratégiques. Le MR propose que des incitants soient associés au choix d'une formation dans un métier en pénurie.
- L'épanouissement des jeunes dans les carrières STEAM (science, technologie, ingénierie, art et mathématiques).
- Des étudiants entrepreneurs et travailleurs soutenus. Le MR veut soutenir les étudiants qui travaillent, soit via le statut d'étudiants entrepreneurs, soit en élargissant l'étendue d'heures permises dans les jobs d'étudiants.
- Favoriser la mobilité étudiante. Les séjours Erasmus concernent un nombre limité d'étudiants ; il faut stimuler les stratégies de mobilité étudiante.
- Un élargissement de la portée de la carte «étudiant».

- Une limitation du nombre d'étudiants non résidents dans certaines filières.
- Une fiscalité avantageuse pour les étudiants en kot.
- RFIE : quatrième année en alternance avec une rémunération des étudiants-enseignants. Le MR met l'accent sur la revalorisation salariale.
- Recours généralisé à l'AEQES en vue d'instaurer une culture d'amélioration continue afin de rester à la pointe de l'innovation pédagogique.
- Définir la place de l'IA (Intelligence artificielle) dans l'apprentissage des étudiants et les pratiques pédagogiques. Il faut sensibiliser les professeurs et les étudiants aux avantages et aux écueils de l'IA.
- D'autres projets sont en cours, comme la reconnaissance officielle de l'enseignant-chercheur au sein des Hautes Ecoles.

Le MR souhaite réformer la représentation étudiante, avec la proposition de création d'un «Parlement» des étudiants composé des jeunes politiques afin de donner de la crédibilité à la représentation étudiante.



- Renforcer l'accessibilité financière des études (augmentation des bourses d'études, maintien et extension du gel du minerval, limitation des frais complémentaires, supports de cours accessibles).
- Lutter contre la précarité étudiante. Renforcer les aides existantes et veiller à ce qu'elles soient connues et accessibles.
- Intégrer l'aide à la réussite dans le programme de cours et tout au long de l'année académique (tutorat, coaching, blocus encadré,...).
- Renforcer l'évaluation continue en parallèle avec un renforcement de l'encadrement et des ressources pédagogiques.
- Faire évoluer les méthodes d'évaluation.
- Développer, pour les élèves du secondaire, un plan d'orientation, encourager la venue d'enseignants du supérieur dans les établissements du secondaire.
- Systématiser la participation des élèves inscrits en dernière année de l'enseignement secondaire à des cours de méthodologie de l'apprentissage.
- Informer les élèves du secondaire sur le décret Paysage, généraliser des tests d'orientation et renforcer l'accompagnement pour le choix des études supérieures.
- Sensibiliser les étudiants aux études et métiers dans les domaines des STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).
- Accompagner la réforme initiale des enseignants (RFIE).
- Favoriser une politique de campus modernes, équitables, durables et responsables.
- Renforcer l'initiative publique sur le marché du logement étudiant et développer des agences immobilières sociales pour les étudiants, kots à projet, habitats intergénérationnels,...
- Aider les étudiants à se nourrir, à se déplacer et à se former extra-muros.





- › Renforcer le rôle des pôles académiques afin de permettre aux étudiants de bénéficier de services similaires.
- › S'opposer à l'introduction de nouveaux examens d'entrée.
- › Lever les barrières physiques, culturelles, psychologiques, sociales et de genre.
- › De nouveaux rythmes académiques pour le bien-être des étudiants et des équipes éducatives :
  - ▶ rapprocher partiellement les congés du supérieur et ceux de l'obligatoire ;
  - ▶ garantir de réels congés au personnel éducatif et administratif ;
  - ▶ séparer les périodes consacrées à l'étude de celles consacrées au repos ;
  - ▶ renforcer l'évaluation continue ;
  - ▶ garantir des périodes d'études suffisantes ;
  - ▶ garantir des périodes sans cours ni évaluation pour permettre aux équipes de dégager du temps pour leurs recherches ;
  - ▶ permettre aux établissements de proposer des rythmes innovants ;
  - ▶ réaliser la réforme en concertation avec tous les acteurs (étudiants, représentants du corps académique et scientifique, établissements, organisations syndicales).
- › Aider les équipes éducatives et administratives à remplir au mieux leurs missions et garantir l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- › Formation continue du personnel enseignant.
- › Poursuivre la mise en place de la RFIE (défraiement des coûts engendrés dans le cadre d'un stage obligatoire).
- › Développer les possibilités d'aménagement de fin de carrière.
- › Instaurer une indemnisation pour les maîtres de stage dans le domaine des arts.
- › Prendre en considération la question du genre dans l'évolution de carrière.
- › Garantir un temps de recherche suffisant pour le corps scientifique et académique.
- › Un enseignement supérieur justement financé :
  - ▶ le système d'enveloppe fermée exacerbe la concurrence ; de plus, l'augmentation du nombre d'étudiants induit une baisse du financement. Le PS prône une sortie de ce système. Néanmoins, la situation financière de la FWB ne permettra sans doute pas d'y mettre fin dans les prochaines années ;
  - ▶ réformer le financement en l'orientant vers l'aide à la réussite et l'encadrement. Instaurer des incitants de collaborations entre établissements d'enseignement supérieur afin de lutter contre la concurrence et faciliter les passerelles ;
  - ▶ revoir les pondérations actuelles qui octroient des financements supplémentaires à certains cursus.
- › Adoption, dans le supérieur, d'un dispositif similaire à celui de l'encadrement différencié dans l'enseignement obligatoire.
- › Intégrer la mobilité des étudiants européens dans le

financement de l'enseignement supérieur par le biais d'un système européen de compensation financière.

- › Rénover les infrastructures, pour la transition climatique et le bien-être.
- › Un enseignement supérieur safe, non genré et ouvert à toutes les identités.
- › Enseigner et valoriser la transition écologique et sociale dans l'enseignement supérieur.
- › Proposer aux étudiants un parcours adapté à leurs besoins, à envisager dans le cadre de l'évaluation du décret Paysage.
- › Un enseignement supérieur ouvert aux étudiants étrangers.
- › Un enseignement supérieur tout au long de la vie, acteur de changement et d'émancipation par le biais notamment de la valorisation de l'expérience professionnelle. Faciliter l'accès à l'enseignement supérieur pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs, renforcer l'apprentissage tout au long de la vie, développer des filières de formation d'enseignement supérieur en alternance.

Développer une offre d'enseignement supérieur cohérente sur l'ensemble du territoire.



- › Diminution drastique des frais d'inscription pour tendre à leur suppression. Octroi automatique des bourses et augmentation de ces dernières afin qu'elles couvrent l'ensemble des frais d'études.
- › Construction et rénovation des logements étudiants publics. Encadrement des loyers.
- › Augmentation du taux d'encadrement et renforcement de l'aide à la réussite. Introduction d'un cours « apprendre à étudier » en première année de chaque cursus. Organisation de blocus assistés.
- › Un accès pour tous à l'enseignement supérieur sans mécanisme de sélection comme des examens ou tests d'entrée.
- › La situation financière de plus en plus précaire de nombreux étudiants constitue une barrière empêchant l'accès aux études, mais aussi à la réussite.
  - ▶ Plus d'un étudiant sur trois est obligé de travailler pour payer ses études.
  - ▶ Révision de la réforme du décret Paysage car l'obligation de réussir les 60 premiers crédits de la formation en deux ans maximum renforce la vision élitiste et sélective de l'enseignement.
  - ▶ Le PTB exigera que les lieux de stages remboursent toutes les dépenses des stagiaires.
  - ▶ Fin de la discrimination entre le minerval des étudiants internationaux et nationaux.
  - ▶ L'enseignement supérieur pourrait mettre les défis sociétaux et environnementaux au centre de l'attention et permettre de former des citoyens capables de prendre en main ces défis.
- › Le PTB veut trouver des solutions contre les agressions et le harcèlement sexuel sur les campus.
- › Le PTB lie le financement de l'enseignement supérieur à la hausse du nombre d'étudiants afin que le financement corresponde à ses besoins.

## 4.2. L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE -EPS

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

L'ensemble des Partis s'accorde sur l'importance de la Promotion sociale. LES ENGAGÉS et le PS plaident pour un renforcement de cet enseignement.

En fonction des Partis, plusieurs pistes d'évolution sont évoquées pour positionner ou re-positionner l'enseignement de Promotion sociale comme acteur clé de la formation tout au long de la vie.

Pour la CSC-Enseignement, il est primordial que la Promotion sociale garde sa capacité de certification.

La CSC-Enseignement soutiendra les initiatives qui viseront à développer la Promotion sociale dans le respect de ses missions de base et dans le respect des statuts de son personnel.

Le PTB et ECOLO ne se positionnent pas à ce sujet.

#### DÉFI

- DéFI plaide pour que des environnements d'apprentissage de qualité soient développés, particulièrement pour les publics adultes.
- DéFI plaide pour un investissement accru des moyens dans la Promotion sociale ainsi que pour une équivalence des statuts entre les professeurs de Promotion sociale et des Hautes Ecoles.
- Garantir un droit à une formation tout au long de la vie pour tous les citoyens.



- La possibilité de se former tout au long de la vie représente plus que jamais un atout indispensable pour nos concitoyens, que ce soit pour commencer des études, se remettre à niveau, améliorer ou réorienter ses compétences professionnelles. L'EPS participe à l'émancipation sociale et culturelle des apprenants. Cet enseignement met tout en œuvre pour accueillir chacun, quel que soit son parcours de vie, afin de l'amener à s'épanouir socialement et à s'intégrer professionnellement. Il permet ainsi de réduire les inégalités et d'augmenter le taux de diplomation. Il s'agit donc de renforcer son accessibilité et sa visibilité mais aussi de le financer à la hauteur des missions qui lui incombent.
- Mieux définir le paysage de l'enseignement pour adultes. Redéfinir son identité et la diffuser auprès du grand public et de ses partenaires. Poursuivre sa visibilité par des actions de promotion. Proposer une offre de cursus en fonction de ses compétences uniques et des besoins de la société.
- Un enseignement partenaire pour lutter contre les pénuries d'enseignants. Assouplir les conditions d'accès au CAP afin de permettre aux étudiants adultes qui souhaitent s'orienter vers l'enseignement de faire un choix libre de formation. Mettre en place des formations en lien avec les besoins spécifiques liés aux problématiques de pénurie au sein de l'enseignement obligatoire. Promouvoir des parcours de réorientation professionnelle vers l'enseignement.
- Soutenir les outils de gestion numériques et éducatifs. Intégrer les postes informatiques au cadre de l'EPS, pérenniser les moyens visant l'accompagnement techno-pédagogique. Accélérer le développement des outils de gestion informatique centralisée au sein de l'admini-

nistration de la FWB.

- Revoir son financement. Adapter et améliorer les subventions de fonctionnement. Faire évoluer les emplois de personnel non chargé de cours en fonction des missions des établissements. Mieux soutenir les établissements qui accueillent un public fragilisé.

#### MR

Une réforme systémique doit être mise en œuvre afin de permettre à chaque adulte d'accéder à des études diplômantes.

L'EPS doit rendre plus soutenable la reprise d'études pour un public adulte.

Cet enseignement doit également répondre de manière rapide et flexible à l'évolution des besoins socio-économiques. Il doit devenir un partenaire majeur des employeurs et des secteurs publics et privés.

#### PS

- Refinancer l'EPS et sortir de l'enveloppe fermée.
- Renforcer l'accessibilité de l'EPS :
  - ▶ valoriser l'EPS et mener des actions de communication ;
  - ▶ renforcer et compléter les dispositifs de valorisation de l'expérience professionnelle ;
  - ▶ maintenir la gratuité des études pour les allocataires sociaux et instaurer des bourses d'études pour les étudiants qui font face à des difficultés socioéconomiques ;
  - ▶ lever les freins à la fréquentation de l'EPS, notamment pour les demandeurs d'emploi inscrits dans les formations en pénurie en maintenant le droit aux allocations sociales ;
  - ▶ poursuivre la politique d'inclusion et renforcer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
  - ▶ poursuivre le développement de l'enseignement en e-learning et l'hybridation des formations, lorsqu'il est opportun et faisable.
- Proposer une meilleure offre aux étudiants :
  - ▶ ancrer davantage encore l'action de l'EPS dans le contexte socioéconomique ;
  - ▶ augmenter l'accessibilité des Centres de technologies avancées, des Centres de compétences, des Centres de références et des Cités des métiers aux étudiants de l'enseignement qualifiant de Promotion sociale ;



- ▶ proposer des incitatifs supplémentaires à la fusion volontaire ou à la collaboration d'établissements de l'EPS pour harmoniser l'offre de formation et renforcer les moyens administratifs et pédagogiques ;
- ▶ développer l'offre de formation du niveau scolaire vers les publics infra-scolarisés et ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement obligatoire ;
- ▶ amener vers l'EPS les publics exclus du circuit d'apprentissage normal ;
- ▶ renforcer les passerelles avec l'enseignement secondaire obligatoire (remédiation, accompagnement personnalisé, modules de « méthodes de travail ») ;
- ▶ préparer les candidats aux jurys de l'enseignant secondaire (CESS) ;
- ▶ renforcer l'offre d'enseignement supérieur (développement des brevets d'enseignement supérieur, formations en alternance,...) ;
- ▶ mettre en place un ambitieux plan de formation en langues (néerlandais, allemand, anglais) pour des enseignants déjà en place ou des enseignants de seconde carrière afin d'obtenir un titre leur donnant accès aux fonctions d'enseignants en langues modernes ;
- ▶ renforcer l'offre d'organisation du CAP ;
- ▶ améliorer la coordination des offres des Hautes Ecoles, des Universités et de l'EPS afin d'éviter les concurrences inutiles et de rechercher des complémentarités entre les filières ;
- ▶ renforcer les passerelles avec la formation professionnelle pour adultes (opérateurs régionaux ou sectoriels) ;
- ▶ développer les micro-formations et les micro-diplômes (unités d'enseignement à cumuler dans un portfolio et à valoriser dans le secteur privé) ;
- ▶ lutter contre les stéréotypes de genre (métiers dits masculins) ;
- ▶ renforcer l'accompagnement personnalisé ;
- ▶ renforcer l'orientation des étudiants ;
- ▶ affirmer l'importance de la formation générale au sein des cursus de l'EPS afin d'apprendre à apprendre et de pouvoir évoluer et se renforcer en tant que citoyen ;
- ▶ garantir le financement des offres de formation non directement liées aux besoins socioéconomiques ;
- › Soutenir les enseignants et les directions de l'EPS :
  - ▶ favoriser la formation continue des enseignants ;
  - ▶ stabiliser les enseignants en place et assouplir les règles statutaires afin de permettre davantage de carrières mixtes entre l'enseignement de plein exercice et l'EPS ;
  - ▶ améliorer les conditions de travail ;
  - ▶ poursuivre le développement en ligne d'une plateforme commune à destination des enseignants de l'EPS ;
  - ▶ permettre aux enseignants de l'EPS d'accéder à la recherche ;
  - ▶ alléger et simplifier les tâches administratives des directions, revaloriser la fonction de direction ;
  - ▶ promouvoir l'enseignement public et lutter contre le marché scolaire.

### 4.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT - ESAHR

#### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Seul le PS évoque un refinancement de l'ESAHR. Il est également le seul Parti à revendiquer la prime informatique pour le personnel de l'ESAHR, qui est une demande récurrente de la CSC-Enseignement.

Tous les Partis lient la participation de l'ESAHR au PECA. La CSC-Enseignement y est favorable pour autant que cela se fasse dans le respect de l'amplitude horaire journalière, du respect des conditions de travail et des conditions barémiques des membres du personnel. Les mêmes préoccupations seront de mise dans le cadre d'une future réforme des rythmes journaliers.

Notons la volonté de quelques Partis d'harmoniser les barèmes. Nous ne pouvons qu'y adhérer pour autant que ce soit sur la base du barème 501.

Le PTB et DÉFI ne se positionnent pas à ce sujet.

- ecolo** ▶ Revaloriser la fonction de direction en augmentant l'attractivité barémique.
- › Le cadre administratif de l'ESAHR sera renforcé.
  - › Numérisation et rationalisation des démarches administratives pour l'ESAHR.
  - › Valoriser les professionnels de l'ESAHR dans le cadre du PECA.



- › Ouvrir les académies de musique pendant le temps scolaire pour accueillir les écoles et renforcer les liens entre les écoles et les académies ou accueillir dans l'école les enseignants des académies.



Le MR souhaite :

- › intégrer l'ESAHR dans la nouvelle gouvernance scolaire via la mise en place de contrats d'objectifs ;
- › doter l'ESAHR d'un cadre réglementaire pour la formation continue ;
- › financer une aide administrative aux directions ;
- › harmoniser les barèmes ;
- › indemniser les prestations d'encadrement de stagiaires.

Il entend également faire de l'ESAHR un acteur clé de la réforme du rythme de la journée scolaire afin de rendre effectives les prestations en journée

**PS** > Refinancer l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

- > Élargir les possibilités d'accès au barème 501 à tous les enseignants titulaires d'un master ou équivalent et détenteurs d'un titre pédagogique. Actuellement, seuls les titulaires d'un AESS peuvent en bénéficier.
- > Créer une filière des arts forains, du cirque et de la rue.
- > Renforcer l'encadrement des établissements de l'ESAHR (indemnité informatique, financement d'une journée par an de formation continue, renforcer les outils et les échanges pédagogiques disponibles, intégrer davantage les spécificités de l'ESAHR dans la FIE).
- > Diversifier les formations en Ecoles supérieures des arts afin de lutter contre la pénurie de certains enseignants

et développer des masters pluridisciplinaires afin de former des enseignants généralistes en art.

- > Pérenniser dans le cadre du PECA, l'organisation de périodes de cours données par les enseignants de l'ESAHR dans l'enseignement obligatoire en prévoyant un financement structurel.
- > Créer une véritable filière artistique dans l'enseignement obligatoire, après le tronc commun, en sortant les humanités artistiques du décret et du budget de l'ESAHR, tout en s'assurant que les enseignants soient toujours issus des Ecoles supérieures des arts.
- > Renforcer le rôle des académies dans le déploiement du PECA. En attribuant une seule période d'enseignement à chaque académie, il est possible de proposer à plus de 2000 classes une activité de deux heures.

## 4.4. LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES - PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE - PECA

### EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

Quasi tous les Partis sont conscients de la plus-value qu'apporte une sensibilisation culturelle et artistique au sein de l'enseignement obligatoire ; nous le saluons. Il ne faudrait pas que cette démarche soit purement d'ordre esthétique ; elle nécessite au contraire une bonne gestion et une reconnaissance des divers acteurs du PECA afin que ce dispositif rencontre tous les bienfaits et les attentes.

Certains Partis (PS, ECOLO, LES ENGAGÉS et le MR) veulent intégrer l'ESAHR de manière "structurelle" au PECA. La CSC-Enseignement y est favorable à condition que cela se fasse dans le respect de l'amplitude horaire journalière, du respect des conditions de travail et des conditions barémiques de ses membres du personnel.

Le PTB et DéFI ne se positionnent pas sur ce sujet.

**ecolo** > L'accès à la culture des enfants est fondamental, à la fois pour leur développement et pour leur donner durablement goût à la culture. Les liens entre le secteur culturel et l'école seront renforcés en consolidant le PECA.

- > Le PECA devra être mis en œuvre durant toute la durée de la scolarité, de manière à ce que chaque élève ait au minimum deux activités culturelles par an.
- > Le rôle de l'ESAHR sera valorisé, notamment en élargissant le champ des domaines proposés. Le décret définissant le cadre et les objectifs de l'ESAHR devra être actualisé dans l'objectif de garantir au plus grand nombre l'accès à un enseignement artistique de proximité.

**Les Engagés** Dans le cadre du PECA, Les Engagés soutiennent le renforcement, dès la crèche, et ensuite à l'école maternelle, primaire et secondaire comme dans le supérieur, des résidences d'artistes (plasticiens, musiciens, artistes de théâtre, de danse, de cirque, cinéastes,...). Ainsi, tous les jeunes, quelles que soient leurs appartenances culturelles et sociales, seront familiarisés à un langage, à des techniques, à une rigueur.

**MR** Le MR soutient le PECA et souhaite que les filières d'agrégation en arts du spectacle, en musique et en arts visuels, à l'Université et dans les Ecoles supérieures des arts puissent pleinement être reconnues pour dispen-

ser ces nouveaux cours.

Le MR souhaite développer la présence des académies au sein des écoles et y encourager la pratique artistique.

Trop de gens sont formés dans les Ecoles supérieures des arts pour trop peu d'emplois. Favoriser l'éducation artistique revient à moyen terme à augmenter la demande culturelle. Notre objectif est d'augmenter le montant «culture-enseignement» à 1 % du budget culturel.

**PS** > Renforcer le rôle des académies dans le déploiement du PECA.

- > Favoriser une plus grande diversité dans le PECA.
- > Renforcer la FIE et la formation continue des enseignants du fondamental en éducation artistique et culturelle.
- > Procéder à une analyse fine et continue de l'évolution de la mise en œuvre du PECA.
- > Constituer des agences par bassin de vie.
- > Concevoir une programmation suffisante pour répondre aux ambitions du PECA.
- > Veiller à intégrer les musiques actuelles dans le PECA et nourrir les échanges in situ.
- > Veiller à ce que, dans le cadre du PECA, les élèves aient accès et fréquentent des institutions culturelles en dehors de l'école.

## 5

# UN REFINANCEMENT PUBLIC PÉRENNE, À LA HAUTEUR DES MISSIONS SOCIÉTALES DE L'ENSEIGNEMENT

## EN REGARD DE NOTRE MÉMORANDUM

En matière de refinancement de la FWB, ni le MR, ni ECOLO, ni LES ENGAGÉS, ni le PS ne présentent de solutions précises et pérennes. La plupart d'entre eux se basent sur la comparaison des moyens investis dans l'Enseignement au niveau de l'OCDE.

Dès lors, comment financeront-ils les mesures sinon en prévoyant des mesures d'économie qui risquent de mettre à mal les statuts, les conditions de travail et les fins de carrière ?

En revanche, tous reconnaissent que l'enseignement supérieur mérite d'être refinancé (voir le chapitre sur l'enseignement supérieur).

Le PTB est le seul Parti à souhaiter un financement à la hauteur de ses ambitions pour nos enfants, entre autres en rationalisant une partie des moyens par la lutte contre le redoublement (via le tronc commun), la collaboration entre réseaux et les effets retours de nos réformes, en liant le financement de l'enseignement supérieur à la hausse du nombre d'étudiants et en revoyant la loi spéciale fédérale de financement pour tenir compte des besoins réels. Le PTB consacre une partie des revenus de la taxe des millionnaires à cet effet.

Selon la CSC<sup>1</sup>, la fiscalité – la collecte des impôts – doit permettre aux pouvoirs publics de disposer des moyens nécessaires pour organiser un pays. Si chaque citoyen paie ses impôts selon ses moyens, les soins de santé, l'enseignement, etc. restent finançables. Mais chacun contribue-t-il suffisamment ? De récents scandales montrent clairement que ceux qui détiennent un capital important échappent souvent à leurs obligations alors même que la classe moyenne paie toujours plus d'impôts et permet au système de se maintenir. C'est tout sauf équitable !

C'est pourquoi la CSC veut un système fiscal qui soit :

- équitable : les épaules plus larges doivent supporter les charges les plus lourdes ;
- efficace : les pouvoirs publics doivent être financés durablement en disposant de moyens suffisants ;
- stable : le système doit générer des recettes de manière suffisamment stable ;
- stimulant : il doit encourager l'emploi et le développement durable et lutter contre le chômage ;
- simple : plutôt que complexe ;
- transparent : il doit permettre de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

La Belgique reçoit de ses contribuables environ 294 milliards<sup>2</sup>. 37,2 % vont pour la protection sociale, 14,5 % pour la santé, 13,3 % pour les administrations publiques et 11,8 % pour l'enseignement, selon l'Institut des comptes nationaux<sup>3</sup>.

Pour refinancer notre enseignement, il importe d'étudier ce qu'envisagent les différents Partis. Des projets opposés s'affrontent entre ceux qui, à gauche, veulent taxer les millionnaires voire les multimillionnaires et, à droite, ceux qui souhaitent réduire les dépenses publiques et privilégier les entreprises, les PME et les indépendants. Analysons donc leurs différentes propositions en matières fiscales.

<sup>1</sup> Source : CSC, Brochure «Une fiscalité juste».

<sup>2</sup> Source : Sudinfo 12/4/2024.

<sup>3</sup> Source : C. Valenduc, «l'impôt en Belgique : combien, comment, pourquoi ?» - septembre 2022.

**DÉFI** DéFI propose une réforme fiscale axée autour de trois principes, qui devront s'appliquer à la fiscalité et à la parafiscalité :

- › diminuer drastiquement les charges sur le travail ;
- › faire porter plus d'efforts sur tous les types de revenus, en ce compris ceux issus du patrimoine ;
- › faire disparaître les niches fiscales.

Cette refonte complète de la fiscalité sur les revenus du patrimoine poursuit quatre objectifs :

- › toutes les formes de revenus seront imposées, et ce, quelle que soit leur origine ;
- › la fiscalité du patrimoine devient neutre d'un point de vue économique, étant donné que toutes les formes de revenus seront taxées de manière uniforme ;
- › le système est plus simple et transparent, la perception des impôts est moins coûteuse et le système permet de renforcer la stabilité économique et d'améliorer la sécurité juridique et fiscale ;
- › le système diminue le risque d'évasion des capitaux et de fraude fiscale.

La lutte contre la fraude est essentielle, pas uniquement parce qu'elle constitue une source non négligeable de recettes pour l'État, mais parce qu'elle matérialise le principe constitutionnel selon lequel nous sommes tous et tous égaux devant la loi et devant l'impôt. Selon certaines estimations, le manque à gagner pour l'État s'élève, selon la Banque nationale, à environ 7 milliards d'euros. Selon le SPF Sécurité sociale, l'économie souterraine, non déclarée, représente 3.8 % du PIB, soit 12,7 milliards d'euros.

En collaboration avec les instances européennes, DéFI soutient l'instauration d'un impôt minimum de 15 %, voire bien davantage, sur les bénéfices des sociétés et groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annuel mondial dépasse 750 millions d'euros et dont les revenus au sein de l'Union européenne excèdent 50 millions d'euros.

**ecolo** Ecolo propose de globaliser les revenus du capital et du travail et de leur appliquer une fiscalité plus progressive afin de pouvoir diminuer la fiscalité sur le travail.

Dans notre pays, les revenus issus du travail sont beaucoup plus fortement taxés que les revenus du capital.

Ecolo propose de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales en mettant en place un cadre législatif efficace. L'évasion et la fraude fiscales coûtent entre 20 et 30 milliards par an à la Belgique selon diverses sources. Cet argent pourrait servir à financer des politiques publiques (justice, mobilité, éducation, social, santé, environnement...), et permettre de baisser la fiscalité sur le travail pour les bas et moyens revenus.

Enfin Ecolo propose d'instaurer une contribution annuelle des patrimoines supérieurs à 1 million d'euros. Dans l'attente d'un dispositif international, Ecolo veut instaurer une contribution annuelle des patrimoines supérieurs à 1 million d'euros. La base imposable serait l'ensemble des actifs (mobiliers, financiers et immobiliers), nets de dettes éventuelles, avec une exonération pour l'habitation prin-

cipale et pour les biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.



Pour les Engagés, la fiscalité n'est pas une fin en soi mais le moyen d'exprimer nos valeurs et priorités. Levier de contributions solidaires, elle doit être repensée globalement pour revaloriser l'effort grâce à une diminution drastique des charges qui pèsent sur le travail tant pour les employeurs que pour les travailleurs. La taxe sur la mort, mal vécue, doit être abrogée. Les revenus seront globalisés. Cette réforme permettra de faire œuvre de simplification, d'efficacité et de justice, une fiscalité positive, claire et non confiscatoire qui permet d'exiger la contribution de chacun, de lutter contre les niches fiscales et la fraude.

La fiscalité joue, selon Les Engagés, un rôle crucial dans notre société, non seulement comme source majeure de financement de l'État et de la Sécurité sociale, mais aussi comme outil clé de répartition équitable des richesses. Alors que l'impôt sur le revenu des personnes physiques représente une part importante des recettes de l'État, il doit aussi servir à garantir que chacun contribue selon ses moyens. Actuellement, bien que la progressivité de l'impôt soit conçue pour augmenter avec le revenu, elle ne remplit pas totalement son rôle d'équité.

Pour Les Engagés, la fraude et l'évasion fiscales représentent un défi majeur pour la Belgique, avec des estimations de pertes annuelles variant entre 7 et 30 milliards d'euros selon différentes sources. Ces activités, lorsqu'elles sont systématiquement organisées, s'apparentent à de la criminalité financière. Un investissement significatif dans les ressources de l'administration fiscale, de la police judiciaire et du système judiciaire est essentiel pour combattre efficacement ces pratiques. Une lutte efficace contre la fraude fiscale et les blanchiments de capitaux pourrait potentiellement générer au moins 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires chaque année.



Force est de constater que le MR ne propose aucune solution fiscale pour mieux financer les services publics, hormis une fiscalité internationale qui lutte contre les abus tout en protégeant les entreprises.

Selon eux, il faut avant tout baisser les impôts. La fiscalité belge est trop lourde, elle n'encourage pas le travail, réduit le pouvoir d'achat des citoyens et nuit finalement à notre économie en freinant les investissements. Réduire la pression fiscale qui pèse sur les travailleurs et les entrepreneurs de 10 milliards d'euros doit permettre de donner davantage de liberté et de pouvoir d'achat. Ils veulent une fiscalité qui libère plutôt qu'une fiscalité qui punit. Il faut selon eux également préserver le fruit du travail en allégeant la fiscalité sur l'habitation principale ou sur la transmission de son patrimoine.

Le MR veut donc défiscaliser et dès lors diminuer l'enveloppe de la sécurité sociale et des moyens alloués aux pouvoirs publics, donc à l'enseignement.



Le consentement des citoyens aux impôts repose



notamment sur la justice fiscale et le bon usage des finances publiques. Pour le PS, la réforme fiscale doit permettre de renforcer ce consentement des citoyens aux impôts. Cela signifie que le système fiscal doit pouvoir répondre à une série de défis actuels : la croissance des inégalités, la numérisation et la robotisation de l'économie, la transition écologique.

La doctrine libérale instille, depuis plus de 40 ans, un discours contre les services publics et, de facto, contre les impôts qui permettent de financer l'action publique. Face à ce discours, il convient de rappeler que les impôts servent à financer les services publics comme l'enseignement, les transports publics, la justice, la police et contribuent également, avec les cotisations, au financement de la sécurité sociale, c'est-à-dire les soins de santé, les pensions, les allocations de chômage, etc.

La sécurité sociale est notre bien commun le plus précieux. Les crises de ces dernières années ont montré que la sécurité sociale a joué son rôle d'amortisseur. C'est grâce à la sécurité sociale que nous avons pu renforcer le financement de nos soins de santé, adopter des aides exceptionnelles en matière d'emploi pendant la crise sanitaire du Covid-19, augmenter les pensions. Tout cela ne serait pas faisable sans un financement provenant notamment des impôts.

Le PS propose entre autres d'/de :

- › établir un impôt sur les grands patrimoines ;
- › faire contribuer davantage les revenus des capitaux notamment via une taxation des plus-values sur les instru-

ments financiers (actions, parts, obligations, etc.) ;

- › simplifier la législation fiscale par une rationalisation des niches et une automatisation des avantages fiscaux
- › revoir l'impôt des sociétés afin de renforcer la taxation effective pour les grandes sociétés ;
- › permettre à la TVA de tenir compte de l'impact environnemental des produits et activités pour en déterminer le taux ;
- › renforcer la lutte contre la fraude fiscale et douanière, éviter l'évasion et l'optimisation fiscales aux niveaux international, européen et belge.



Le PTB demande un impôt juste de 2 % sur les fortunes supérieures à 5 millions d'euros et de 3 % au-dessus de 10 millions. La taxe des millionnaires ne concerne que le 1 % le plus riche et peut rapporter jusqu'à 8 milliards d'euros. Le PTB souhaite principalement faire contribuer le 1 % des familles les plus riches de Belgique. Pour faire partie du 1 % le plus riche, la limite se situe légèrement au-delà des 5 millions d'euros. C'est pourquoi ils exonéreraient de cette taxe toute personne dont la fortune nette est inférieure à 5 millions d'euros. Sur tout montant supérieur à 5 millions d'euros, le multimillionnaire paiera 2 % d'impôt. En ce qui concerne les montants supérieurs à 10 millions d'euros, il paiera 3 % d'impôt.

Le PTB supprimerait le secret bancaire et renforcerait la lutte contre l'évasion fiscale.

Le Bureau journalier de la CSC-Enseignement

**LAISSEZ-NOUS  
RESPIRER !**



**Notre Force, c'est Vous!**

